



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

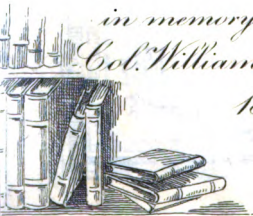
68



*Library of the University of Michigan  
The Coyl Collection.*

*Miss Jean L. Coyl  
of Detroit*

*in memory of her brother  
Col. William Henry Coyl  
1894.*



1689

GR

Willet



HUITIÈME PARTIE

DES

AFFAIRES

DU TEMPS.

*2<sup>e</sup> Partie de juillet 1689.*



A PARIS,

Chez MICHEL GUEROUT,  
Court-neuve du Palais,  
au Dauphin.

---

M. D C. LXXIX.

*Avec Privilege du Roy.*

840.6

M558

1639

Sp. 1.

pt. 2

SSSS??S?? SS??S??S?

## AU LECTEUR.

**O**N trouvera dans cette Lettre mes dernières réponses aux écrits seditieux de Hollande, auxquels je n'en feray plus avant le commencement de l'année prochaine. Ce n'est pas que je ne sois persuadé que beaucoup de ces Ecrits paroîtront encore avant ce temps-là, puis qu'il y en

a ij

## A V I S

a , non seulement d'ordinaires tous les mois , & toutes les semaines , du nombre desquels je ne mets point les Gazettes , mais qu'on en voit aussi beaucoup d'extraordinaires , ce qui fait que depuis long - temps on ne trouve que des repetitions dans tous les Ouvrages de cette nature , de sorte que pour y répondre , il faut attendre que le temps ait fait changer les matières. Je vais nean-

## A U L E C T E U R .

moins en combattre encore un dans cette Preface, mais je n'auray besoin pour cela que d'une douzaine de lignes, parce que la plupart des choses qu'il contient, ont esté déjà rebatuës plusieurs fois par l'Auteur, ou bien ce ne sont que des repetitions de ce que les autres ont dit. Ainsi il ne faut presentement que deux ou trois pages pour répondre à

a iij

## A V I S

des Ecrits , auxquels on n'auroit pû d'abord repliquer sans faire des Volumes entiers. Ce n'est pas , à dire le vray , qu'il fust necessaire de les refuter , s'il ne se trouvoit point d'esprits foibles , qui peuvent se laisser surprendre par de faux raisonnemens, & si les Etrangers qui doivent estre moins instruits que les François de ce qui se passe chez nous , ne pou-

## AU LECTEUR.

voient estre trompez, même sur les choses le plus manifestement fausses. Il faut considerer que tous ces Ecrivains sont Protestans, & que par consequent, le Prince d'Orange doit estre un Heros pour eux ; mais quoy que son invasion en Angleterre leur puisse estre utile, on n'a pas lieu de conclure pour cela qu'elle soit juste, & que, parce qu'ils en tirent de l'avant-

a iiij.

## A V I S

tage, elle doit estre approuvée de toute la terre. On ne les blâmera point quand ils n'en parleront pas mal, & qu'ils trouveront mesme des couleurs pour excuser quelques-unes de ses actions, mais ils ne peuvent sans paroistre ridicules aux personnes desintereffées, l'appeller Herosi, & luy donner tous les eloges, qu'ont jamais mérité les plus grands hom-

## AU LECTEUR.

mes. Il y a de certains faits publics & constans, sur lesquels on ne sçauroit tromper le public, & l'invasion du Prince d'Orange est un de ces faits inexcusables. C'est le vol d'une Couronne causé par une ambition demesurée. Ce vol n'est autorisé par aucune Religion, Dieu & les hommes l'ont toujours condamné, & il n'a jamais esté approuvé dans aucu-

## A V I S

ne Histoire, quand mesme les Usurpateurs auroient regné long - temps , & qu'ils seroient devenus possesseurs paisibles des Etats acquis par une voye si injuste. Ainsi tout Ecrivain qui traite le Prince d'Orange de Heros & de Roy, ne doit estre regardé que comme un homme partial , & corrompu par differens intersts qui luy font écrire ce qu'il ne pense pas , &

## AU LECTEUR.

ce que ce Prince est bien éloigné de croire luy-mesme. Il est Usurpateur, c'est un fait incontestable, il ne peut estre nié, & la posterité n'en parlera point autrement. Si les Religionnaires de son party veulent que ce soit un grand Homme, à cause de la maniere dont il a executé son entreprise, il ne peut meriter cette gloire, que du costé de l'habileté à malfaire. Je

## A V I S

ne dis rien icy là-dessus, c'est un endroit que j'ay traité dans la fin de ce Volume. Je passe au dernier Ecrit de Hollande qui prouve que ce que je viens de vous dire touchant les repetitions continuelles, est veritable, puis qu'il parle encore d'une pretenduë Alliance avec le Turc. Je croy que cent écrits de Hollande en ont parlé chacun plus de vingt fois,

## AU LECTEUR.

depuis le commencement de cette guerre.

J'y ay répondu deux fois fort amplement , pour ne point imiter les repetitions que je condamne , j'ajouâteray seulement quelques lignes à ce que j'ay déjà dit , fans vouloir jamais retoucher cette matiere , quelques écrits qui la puissent rebattre. Il est à remarquer que toutes les fois qu'on a parlé de cette alliance

## A V I S

supposée , on n'a pas mesme trouvé de fausses raisons pour colorer un mensonge si peu vraisemblable , & qu'on s'est enfin avisé de dire dans ce dernier écrit , *que le Turc n'a point fait la Paix avec l'Empereur , à cause de l'alliance offensive & défensive qu'il a avec la France.* Voilà une conséquence bien-tost tirée , & sur un fondement bien injuste. Si les Turcs ne

## AU LECTEUR.

font pas aujourd'huy si habiles dans le mestier de la Guerre qu'ils l'ont esté autrefois , ils n'en sont pas moins grands politiques , & l'Europe n'en a peut-estre point qui les passe là-dessus. On a voulu leur faire acheter la Paix par la cession de plusieurs Places, & par de grandes sommes. Ces demandes leur ont paru exorbitantes , & comme ils ne se pressent jamais

## A V I S

de conclure , & qu'ils temporisent toujours , ils ont attendu pour voir si leur peu d'empressement ne leur feroit point obtenir de meilleures conditions. Ils ont appris pendant ce temps-là , que l'Empereur devoit envoyer la plus grande partie de ses Troupes sur le Rhin , & cette diversion les a empeschez de faire une Paix qu'ils trouvoient tout à fait desa-

## AU LECTEUR.

vantageuse. Il n'y a rien en cela qui ne soit tres-naturel, & que de moins politiques qu'eux n'eussent fait dans la mesme conjoncture.

L'Auteur du mesme E-crit supposant que la France est dans un tres-mauvais estat, dit, *que c'est sa faute, & qu'elle a bien voulu s'attirer la guerre qu'elle a aujourd'huy sur les bras. Peut-on toujours se contra-*

## A V I S

rier , & oublier dans un écrit ce qu'on a dit dans vingt autres ? Tantôt la France s'est attiré la guerre , tantôt c'est elle qui la fait & qui veut tout envahir , & tantôt on la contraint de prendre les armes. Pourveu qu'on écrive & qu'on parle contre la France , cela suffit. Il n'importe qu'un écrit parle differemment de l'autre , on n'y prend pas garde de si près , &

## AU LECTEUR.

c'est assez que ce ne soit pas le mesme , comme si d'une semaine à l'autre , la situation des affaires avoit tellement changé , que la France voulust aujourd'huy envahir l'Europe , & qu'elle se vist demain sur le point de son entiere ruine. Ces écrits ne marquent pas moins que des choses si opposées , & non seulement tous ceux qui écrivent en Hollande , ne

## A V I S

font pas encore d'accord là-dessus ; mais il n'y en a mesme aucun qui le foit avec luy-mesme , & qui dans le mesme écrit ne se contrarie sur cet article. Si la France estoit aussi coupable que sa gloire est enviée , chacun luy reprocheroit la mesme chose. Il se trouve aujourd'huy un Auteur , qui après avoir fait voir qu'elle doit estre accablée par le nombre de ses

## AU LECTEUR.

Ennemis , s'étonne de ce qu'elle n'a pas encore fait de Conquestes de cette Campagne. Si c'est tout de bon qu'il parle, je luy réponderay que la France est sage , & que n'ayant point voulu troubler la Paix , & ne demandant rien à ses Ennemis , elle triomphe en empeschant que tant de Princes liguez ne fassent de Conquestes sur elle, & si cet Auteur pretend

## A V I S

railler , je luy diray que la France a ouvert la Campagne par la prise de Philisbourg , & du Palatinat , & que les Ennemis doivent craindre qu'elle ne la ferme avec autant d'éclat qu'elle l'a ouverte.

Le mesme Auteur qui est celuy à qui je répons, dit que le commerce , les manufactures , les sciences , les arts , la navigation , tout est ruiné en

## AU LECTEUR.

France. Voilà bien des choses avancées dont il pretend estre cru sur sa parole. Cependant rien n'est moins vray , & il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour voir le contraire. Le commerce est la seule chose en quoy la France pourroit souffrir ; mais comme elle n'en fait pas son capital ainsi que fait la Hollande, elle se sentira peu de cette diminution , qui ne peut du-

## A V I S

rer fans que la Hollande en soit entierement ruinée. A l'égard des Manufactures , elles n'ont point cessé. On n'a qu'à voir dans les lieux où elles se font , & où l'on a toujours travaillé. Je pourrois justifier plus amplement ce que j'avance, mais il faudroit descendre dans des détails qui conviennent peu à une Preface. Pour ce qui est des arts & des Sciences, toutes

## AU LECTEUR.

toutes les Academies qui sont en France estant publiques , on peut voir si elles fleurissent ou non. Je puis assurer que leurs fonds sont tres-bien payez , & que les gratifications des particuliers le sont aussi. Je ne daigne pas répondre à l'article de la navigation , puis que la Flote du Roy plus forte que celle des Anglois , & des Hollandois joints ensemble y répond

!

## A V I S

pour moy ; chacun ſçait qu'il n'y a d'Ecole de Marine qu'en France , & qu'on y trouve des Arſenaux que l'on ne voit point ailleurs.

Cet Auteur qui connoit ſi mal l'état de la France , ſe croit plus habile que tous les Miniſtres , & veut donner des leçons de politique parce qu'il a lû quelques Livres qui en parlent. Il en fait des applications , &

## AU LECTEUR.

va jusqu'aux paralelles ,  
des ministeres des Cardi-  
naux de Richelieu , &  
Mazarin avec le gouver-  
nement present. Il écrit  
bien , & la prose est bel-  
le , mais il n'y a rien de  
plus faux que ce qu'il  
avance , comme vous ve-  
nez de voir ; & en verité  
il faut que des particu-  
liers soient bien vision-  
naires lors qu'ils veulent  
donner des leçons de po-  
litique à ceux qui gou-

i ij

## A V I S

vernent de grands Etats, & qu'ils les accusent d'avoir fait des fautes. Quoy que les Juges doivent juger selon la Loy, & les Medecins ordonner selon leurs preceptes, les premiers jugent selon les circonstances des Affaires, & les seconds ordonnent selon celles des maladies. Sans cela ils feroient des injustices & des beveuës en fuivant au pied de la lettre les pre-

## 'AU LECTEUR.

ceptes & la Loy. Il en est de mesme d'un Ministre ; il y a de certaines regles generales de politique qu'il doit sçavoir , & que tous les hommes peuvent apprendre , mais il faut qu'il s'en serve selon qu'il connoist les affaires de l'Etat , & c'est ce que ne sçavent pas les Particuliers qui se meslent de censurer indiscretement la conduite des Ministres.

Au reste quoy que le

i iij

## A V I S

Lecteur doive être surpris de trois ou quatre choses qu'il trouvera dans ce Volume touchant les Affaires d'Angleterre , dont le public n'a point eu connoissance & dont une ou deux semblent ne devoir presque avoir esté sceuës que de ceux qui les ont pensées , je puis néanmoins l'assurer qu'elles sont tres-vrayes , & que je n'ay rien mis sur ces articles-là , dont les par-

## AU LECTEUR.

ties qu'ils touchent le plus n'ayent une entière certitude , si je voulois expliquer icy comment elles sont venuës à ma connoissance , on seroit persuadé que je n'ay rien dit que de véritable.

J'ay assuré dans ma septième Lettre , que je donneroie le dernier Volume des Affaires du Temps , le premier de Septembre , pour ne les reprendre qu'au mois de Janvier , en

## A V I S

cas qu'il se fust passé des événemens assez singuliers pour cela. Je tiendray parole, mais comme toute la matiere qui me reste, ne pourroit entrer dans un seul Volume, je me vois contraint d'en faire deux, dont l'un sera donné au 15 Aoust & contiendra tout ce qui s'est passé en Irlande & en Ecosse depuis l'invasion du Prince d'Orange en Angleterre. Ce sera la

## AU LECTEUR.

neuvième Partie des Affaires du Temps ; le second Volume qui sera la dernière Partie de la même Histoire , paroîtra le premier Septembre.

On a trouvé que j'ay avancé dans ma Preface du septième Volume , quelque chose de hardy touchant la chute dont le Prince d'Orange paroist estre menacé. Je pourrois répondre à cela que les Usurpateurs le

## A V I S

font toujours , lors mes-  
me qu'ils jouissent le plus  
tranquillement du fruit  
de leur crimes , mais sans  
vouloir me servir de cette  
verité pour me défendre ,  
je feray voir dans ma  
neuvième Lettre que j'ay  
pû parler comme j'ay fait,  
sans garantir pourtant  
que cela arrive. Je diray  
aussi des choses qui me-  
riteront que le Public y  
fasse attention.

AFFAIRES



# AFFAIRES

DU TEMPS.

HUITIÈME PARTIE,

**Q**UOY que je me  
sois proposé de re-  
prendre dans cette  
Lettre la suite des Affaires  
d'Angleterre, que j'ay inter-  
rompuës pour parler de celles  
de France, je croy que vous

**A**

2 *VIII. P. des Affaires*

ne serez pas fâchée que je réponde à un nouvel Ecrit de Hollande avant que d'entrer dans la matiere, qui doit faire le principal sujet de cette huitième Lettre. J'ay appris que l'Ouvrage que je vais combattre, est de M' Jurieu. Je n'en ay pas néanmoins une entière certitude ; mais quoy que je n'ose l'assurer sur la foy de ceux qui me l'ont dit, il y a beaucoup de choses qui m'empeschent d'en douter. Son caractere y paroist à découvert ; sa bile noire y est imprudemment répandue par

tout ; on y voit beaucoup d'emportement , & peu de conduite & de bon sens. C'est toujours un homme outré de colere , qui écrit avec une espece de fureur , que ceux mesme de son party n'ont pû encore approuver. Si on n'ajoute pas foy à tout ce qu'il dit , on est criminel ou ignorant. Il querelle sans cesse le Public , & la bonne opinion qu'il a de luy-mesme luy fait prendre tellement à cœur toutes les choses qu'il veut prouver , qu'il y a sujet de croire que le mauvais succès de son en-

A ij

4 *VIII. P. des Affaires*  
treprise ; & son orgueil qui  
se trouve humilié par là , le  
mettront bientost hors d'état  
de vomir des injures contre  
tous ceux qui s'opposent à  
ses sentimens , & de déchirer  
la renommée des veritables  
Souverains, pour élever les  
Usurpateurs. On doit ce-  
pendant demeurer d'accord  
qu'il a du feu & de l'éru-  
dition , mais il est si partial,  
qu'il ne connoist point la ju-  
stice , & ne veut pas mesme  
l'examiner. Comme il est  
aveuglé de passion , & que  
rien ne luy plaist tant que les

*du Temps.*

5  
invectives, tous les Ecrits sont remplis de contradiction, d'imprudence, & de fautes de jugement. Il condamne dans l'un ce qu'il approuve dans l'autre; il ne fait réflexion sur rien; il s'abandonne à ses premières pensées, & croit avoir reüssi, quand en écrivant il a répandu beaucoup de venin.

La peinture que vous venez de lire du caractère des Ouvrages de M<sup>r</sup> Jurieu, ne me doit point estre attribuée. Ce sont les sentimens du Public que j'ay ramassés, &

## 6 *VIII. P. des Affaires*

j'aurois pû l'étendre beaucoup davantage, si j'avois voulu rapporter tout ce qui se dit de luy. Il n'y a point de deux voix là-dessus; ses meilleurs Amis, & tous les Protestans ont toujours blâmé sa maniere d'écrire injurieuse & emportée. Elle fait que rarement on ajoûte foy à ce qu'il publie, parce qu'il est aisé de connoître que la passion le fait plus parler que la raison, & que le dépit qu'il a de voir qu'on ne le croit pas, le porte plus à redoubler ses emportemens, que

l'intérêt de la prétendue vérité qui le fait écrire. Ne croyez pas que la vengeance m'ait engagé à vous parler de la sorte de M<sup>r</sup> Jurieu. Je n'ay aucun ressentiment des injures qu'il m'a dites, & je puis croire que j'en m'abuse point moy-mesme là dessus, puisqu'elles ne m'ont causé nulle émotion. Si elles m'avoient fâché, je reconnoistrois par là que la passion me feroit agir ; & son exemple me rendant sage, j'éviterois les défauts où je voy qu'il tombe ; mais loin que ses injures

A iiij

8 *VIII. P. des Affaires*  
ayent fait sur mon esprit l'ef-  
fet qu'il a pretendu, elles  
m'ont plûtoft donné de la  
joye, en me faisant voir que  
la maniere dont j'ay repoussé  
ce qu'il impute fort injuste-  
ment au Roy, ne luy a pas  
plû; & qu'elle a détruit quel-  
ques-unes des fausses impres-  
sions qu'il avoit données de  
ce Monarque. C'estoit le seul  
but que je m'estois proposé.  
Les injures de M<sup>r</sup> Jurieu me  
font connoistre que je l'ay  
atteint, & puis qu'elles m'ont  
appris ce que je n'eusse ja-  
mais sceu si elles n'eussent

point éclaté, j'ay tout sujet d'en estre content.

On pourroit me demander pourquoy je fais une peinture si desavantageuse du caractere de M<sup>r</sup> Jurieu, puis-que la vengeance n'y a point de part ; il me fera aisé de répondre. J'écris pour faire voir l'injustice de ceux qui pour affermir un Usurpateur, tâchent d'obscurcir la gloire du Roy, empoisonnent ses plus belles actions, & luy en supposent d'odieuses afin d'en prendre sujet de le calomnier. Dans ce

10 *VIII. P. des Affaires*  
dessein , je ne dois rien oublier de tout ce qui peut contribuer à le faire réussir. M<sup>r</sup> Jurieu est l'ennemy que j'ay à détruire , puis qu'il a luy seul plus écrit contre la reputation du Roy, que tous les Ecrivains de Hollande ensemble, & comme les ignorans & ceux qui prennent trop facilement toutes les impressions qu'on leur veut donner , pourroient ajoûter foy à cet Autheur seditieux, quand il n'auroit pas écrit contre moy , j'aurois esté obligé de parler de luy com-

me j'ay fait, rien ne pouvant m'estre plus avantageux dans ce que j'ay entrepris ; que de faire voir la foiblesse de cet Ennemy, & le peu de créance qu'on doit avoir à tout ce qu'il dit. Lors qu'il fera tout à fait connu, je tiendray ma cause à demy gagnée, selon la maxime qui est generalement reconnuë dans le monde, & qui nous apprend, que les loüanges données par une personne qui merite d'estre louée elle-mesme, font honneur à ceux qui les reçoivent, & qu'au contraire on ne peut estre blâmé par des

12 *VIII. P. des Affaires*  
*personnes peu estimées dans le*  
*monde du costé de l'honneur, sans*  
*que ce blâme tourne à nostre gloire.*  
M<sup>r</sup> Jurieu est du nombre de  
ces derniers, & comme il tra-  
vaille sans cesse à déchirer la  
reputation du Roy, tout le mal  
qu'il ose en dire augmente la  
gloire de sa Majesté. Ainsi j'ay  
deu faire voir le caractere de  
cet Auteur violent & trop  
emporté, afin qu'on en tiraist  
les consequences qui en doi-  
vent resulter, selon la maxime  
que j'ay marquée.

Je passe à l'Escrit, dont j'ay  
resolu de combattre les prin-  
cipaux Articles, les autres

n'estant pas considerables, & ne servant que de liaison à ceux que je vais vous rapporter. Cet ouvrage est une Lettre écrite à un Bourgeois de Soleure, sur les interets des Cantons Suisses. Elle a paru pendant que la Diette tenoit, & qu'elle estoit sollicitée par le Nonce du Pape, & par la Maison d'Autriche, de ne point garder de Neutralité, & de donner passage aux Troupes des Alliez pour entrer en France. Vous voyez que le Nonce n'estoit pas là pour travailler à la Paix, puis que

14 *VIII. P. des Affaire*  
les instances qu'il faisoit ne  
tendoient qu'à faire verser du  
sang, & à perpetuer la guerre.  
Voicy de quelle maniere  
l'Auteur de cette Lettre rai-  
sonne, pour persuader aux  
Suiſſes de rompre le Traité de  
Neutralité qu'ils avoient con-  
clu peu auparavant. *Chacun*  
*ſçait que la France veut tout ce*  
*qu'elle a un grand intereſt de*  
*vouloir pour ſa grandeur, &*  
*par conſequent on ne peut douter*  
*qu'elle n'ait deſſein de vous con-*  
*querir, pour s'ouvrir le chemin*  
*à de plus grandes Conqueſtes. Il*  
*ſeroit mal-aiſé de dire en*

moins de paroles plus de choses inutiles , & qui ne prouvent rien. Quand la France veut tout ce qu'elle a un grand interest de vouloir pour sa grandeur , elle ne fait que ce que tous les Princes de la Terre , & toutes les personnes raisonnables doivent faire. Veritablement on peut estre blâmé selon les manieres qu'on met en usage pour réüßir , & selon les injustices qu'on peut quelquefois employer dans ses desseins ; mais comme l'Auteur pose un fait sans cir-

constances, la France ne peut estre blâmée lors qu'elle veut ce qu'elle a un grand interest de vouloir, & que tout autre voudroit en pareille occasion; & il conclut mal lors qu'il pretend que la France cherche à conquerir la Suisse, parce qu'elle veut tout ce qu'elle a grand interest de vouloir pour sa grandeur. Si cela estoit, elle auroit sans doute des pensées plus vastes, puis qu'il y auroit beaucoup de Conquêtes qui luy seroient plus utiles que de soumettre la Suisse. Que sçait-il

si l'union qui regne entre la France, & les Suisses ne l'accorde point plus que ne feroit la Conqueste de leur Pays ? Elle en tire des secours volontaires qu'elle n'obtiendrait peut-estre qu'avec grande peine lors que ces secours seroient forcez, & je ne sçay si elle n'auroit point autant de sujet de se défier des Suisses, quoy que naturellement fidelles, que le Prince d'Orange en a de ne se pas fier aux Anglois, encore qu'on leur ait voulu faire croire qu'ils avoient souhaité d'estre

B

18 *VIII. P des Affaires*  
sous sa domination. Mais  
quand on auroit pu imputer  
à la France des pensées vaines  
& vagues , comme celle de  
vouloir assujettir la Suisse , il  
ne s'agiroit tout au plus que  
d'une pensée , & non d'un  
dessein formé , mais de ces  
pensées qui roulent dans  
l'esprit , & passent sans qu'on  
s'y arrête , ou du moins sans  
qu'elles fassent rien détermi-  
ner ; & sur cela il seroit bon  
que l'Auteur nous dist com-  
ment il a découvert que la  
France ait eu de ces sortes de  
pensées. Il doit le prouver ,

ou s'il ne pretend pas parler d'une pensée vague , il faut que ce dessein de Conqueste ait passé à des effets visibles , & à des preparatifs de guerre contre la Suisse, de quoy on ne peut accuser la France. Cependant l'Auteur veut que les Suisses luy déclarent la guerre, parce que , dit il, on ne peut douter qu'elle n'ait dessein de les conquerir. Voilà un bel argument pour obliger les Cantons à déclarer la guerre à la France. Le fondement seroit bien leger, & les Suisses auroient bien envie de

20 *VIII. P. des Affaires*  
rompre avec elle , si sur un  
Ecrit remply de visions &  
d'injures , envoyé de Rotter-  
dam par M<sup>r</sup> Jurieu aux Bour-  
geois de Soleure , tout le  
Corps Helvetique declaroit  
la guerre au Roy. Cette pen-  
sée est si creuse , & tellement  
hors de la vray semblance ,  
qu'on ne peut comprendre  
comment elle a pu tomber  
dans son esprit. Cependant  
comme il veut toujours avoir  
raison , & qu'il querelle tous  
ceux qui ne sont pas de son  
sentiment , il declarera bien-  
tost la guerre aux Suisses , par-

ce qu'ils n'ont pas voulu suivre les avis , en rompant avec la France.

Je n'avois pas cru d'abord que cet article fust digne d'aucune réponse. Ce sont de ces choses qui se détruisent d'elles-mêmes , & les chimères d'un particulier ne méritent pas qu'on y fasse attention ; aussi ne vous l'ay-je rapporté , que pour faire voir qu'un homme qui a de pareilles visions , en peut remplir ses écrits , ce qui doit obliger ceux qui se laissent aisément persuader , à ne pas

22 *VIII. P. des Affaires*  
croire legerement les rêve-  
ries, & les faussetez qu'il leur  
pourroit débiter, touchant  
les choses dont ils n'ont nul-  
le connoissance.

L'Auteur poursuit de la  
sorte. Je vous prie de considerer  
que ces tributs que vous tirez de  
la France, ne scauroient durer  
long-temps. Il est certain qu'elle  
sera épuisée cette année. On le  
voit, on le juge par les horribles  
dépendes qu'elle a faites, & par  
la maniere surprenante dont  
elle épuise toutes les sources de  
ses Finances. Quoy que j'aye  
déjà prouvé dans mes autres

Lettres sur les Affaires du Temps, le bon estat de la France, je ne sçaurois m'empescher de faire voir le ridicule & le faux de cet endroit. Je voudrois bien sçavoir comment M<sup>r</sup> Jurieu, qui ne se mesloit que des Affaires de la Religion à Sedan où il demeueroit, & qui depuis s'est retiré à Rotterdam d'où il n'a point cessé d'écrire d'infructueuses Lettres Pastorales aux nouveaux Convertis de France pour les faire soulever, je voudrois, dis-je, sçavoir, comment un homme

24 *VIII. P. des Affaires*  
de son caractère , qui n'a vû  
les affaires ny de près ny de  
loin , & qui doit plus ignorer  
celles de l'Etat qu'aucun hom-  
me du Royaume , rien n'é-  
tant si éloigné de l'employ  
dont il fait profession , peut  
connoître à fond l'estat des  
Finances de France , dont  
l'abisme est impenetrable.  
On l'a veu par les affaires qui  
font arrivées sur ce sujet un  
peu après le mariage du Roy,  
puis que ceux qui les avoient  
maniées long-temps , & les  
hommes du Royaume les  
plus éclairés en toutes sortes  
d'affaires ,

d'affaires, commis pour en developper les misteres , n'ont pû venir à bout de les penerer , tant elles ont de ressorts cachez & de parties entrelacées l'une dans l'autre ; mais tout cela ne servant qu'à couvrir leur immensité , ne sçauroit estre qu'avantageux à la France , puis qu'il fait voir que le fond de ses Finances est inépuisable , & qu'outre ce qu'elles fournissoient dans les dernieres Guerres pour les besoins de l'Etat qui estoit assez florissant quand le Roy se maria , elles pouvoient en-

C

core enrichir ceux qui les manioient, & leur faire éгалer en richesses, les Souverains qui ne sont pas du premier ordre. On peut juger par ce que je dis du bon estat où se trouve la France de ce costé-là, aujourd'huy que l'œil du Prince, & la probité de ceux qui les gouvernent font que tout ce qui appartient au Roy vient dans ses coffres. Ce sont des secrets inconnus à M<sup>r</sup> Jurieu, qui n'a pu sçavoir l'estat des Finances de France, dans le temps que toute l'habileté de ceux qui

la gouvernoient ne le pouvoit penetrer, & qui estant retiré à Rotterdam, n'est pas à portée d'en pouvoir presentement découvrir le fond, qui est inconnu, mesme à la pluspart de tous ceux qui les manient. Tout ce qu'il peut sçavoir, ainsi que tout le Public, c'est qu'estant bien dirigées, & rien de ce qui appartient à Sa Majesté n'en estant soustrait, les affaires doivent estre en bon estat, & c'est ce qu'il s'efforce de cacher, en voulant persuader le contraire, comme s'il en

C ij

28 *VIII. P. des Affaires*  
devoit estre cru sur sa parole,  
& qu'il eust sur cette matiere  
des Memoires qu'on est fort  
seur qu'il n'a pas, & qu'il ne  
peut mesme avoir. Il dit que  
la France sera épuisée cette  
année, & tranche le mot avec  
une certitude dont on ne doit  
jamais se répondre dans les  
choses d'une aussi grande im-  
portance. Le terme est court,  
& je ne sçay pas comment cet  
épuisement pourroit arriver,  
la France n'estant point affoi-  
blie depuis la derniere Guer-  
re. Le Roy la finit glorieuse-  
ment, & après avoir triom-

phé pendant six années, il foutint ensuite les efforts de la plus grande partie des Princes de l'Europe, & leur ayant imposé la Paix, il fit rendre aux Suedois tout ce que le Roy de Danemark, & l'Electeur de Brandebourg leur avoient pris. C'est un fait public marqué dans toutes les Histoires, & qui n'a pas besoin de raisonnemens pour estre prouvé. L'Auteur après s'estre servi du mot de *certain*, pour ne point laisser douter que la France ne soit bien - tost épuisée, ajoute

30 *VIII. P. des Affaires*

qu'on juge que cela sera. C'est se démentir d'un moment à l'autre. Un homme qui assure une chose comme étant certaine, ne peut plus dire qu'on juge qu'elle arrivera, puis que juger, c'est raisonner sur les apparences, qui sont fort souvent trompeuses, & qu'on ne sçauroit juger de cette sorte, que de ce qui est incertain avant que l'événement en ait décidé. Il n'y a rien de solide en tout cela, & dire qu'on juge que la France est sur le point d'estre épuisée, ne suffisoit pas pour

faire refoudre les Suisses à rompre avec elle. L'Auteur pretend que ce qu'il predict ne peut manquer d'arriver, & il apporte pour raisons les horribles dépenses qu'il dit que la France a faites, & la maniere surprenante dont il suppose que ses Finances sont tous les jours épuisées. Si la France a fait d'horribles dépenses, elles ont esté à lever des Troupes, & comme ces Troupes coutent beaucoup plus la premiere année que la seconde, parce qu'après qu'elles sont levées, il ne s'agit

32 *VIII. P. des Affaires*

plus que de les entretenir, les dépenses qu'on fait pour les lever dans une année, n'épuisent point les Finances de l'année suivante. Au contraire, ces premières dépenses estant faites, on a moins besoin d'en faire d'autres; & comme les revenus du Roy sont grands, & qu'il peut les augmenter par beaucoup de justes voyes, au lieu d'inferer que la France sera épuisée cette année, à cause des dépenses qu'elle a faites, on doit conclurre qu'ayant fait tous ses armemens, & achevé de

fortifier toutes ses Places, elle pourra facilement les entretenir les années suivantes. S'il faut soutenir la guerre, elle y employera tous ses grands fonds, & toutes les grandes ressources qui ne luy manquant jamais, luy ont toujours donné lieu de fournir à tout lors qu'on l'a creuë épuisée. Les ressorts de la France sont incompréhensibles là-dessus, & il est impossible qu'on ne soit trompé lors que l'on pretend approfondir ses Finances. C'est ce qui a esté cause que ses En-

34 *VIII. P. des Affaires*

nemis ont esté si souvent batus pendant la derniere guerre. Ils s'éloignoient de la Paix, parce que d'année en année ils la croyoient hors d'estat de continuer les grandes dépenses, & lors qu'ils pensoient que les Finances estoient prestes à tarir, & qu'ils avoient trové le fond de l'abisme, ils en voyoient aussi tost jallir de grosses & nouvelles sources qui rompoient toutes leurs mesures, & leur faisoient voir leur ignorance. En effet, c'estoit fort mal à propos qu'ils se

mesfloient de jūger d'une chose, qui embarasseroit même la pluspart des François, qui sont employez dans le maniement des Finances de cet Etat. Ainsi si les Ennemis mettent leur espoir dans l'épuisement de ses Finances, on peut assurer que leurs mesures se trouveront fausses. Il est vray que pour relever leur esperance, cet Auteur, après avoir dit, *que la France sera épuisée eette année par les horribles dépenses qu'elle a faites, ajoûte, & par la maniere surprenante dont elle*

36 *VIII. P. des Affaires*  
épuise toutes ses sources de finances. Voilà une chose bien legerement avancée , & qui n'est souûtenüe d'aucune preuve. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que bonnes ou méchantes, il ne se met pas mesme en estat d'en apporter. Il faut qu'il soit bien persuadé qu'on le croira pour en user de la sorte. Cependant il ne dit rien qui ne doive estre suspect, & ce que je viens de vous marquer touchant l'estat des Finances du Royaume , fait bien connoistre qu'il est impossible qu'il ne se trompe.

pas grossièrement. Quand cet Auteur a parlé des ressources épuisées, on n'y avoit presque point encore eu recours, & les choses se sont passées d'une maniere qui a fait voir que le Roy en employant ces ressources, obligeoit plus ses Sujets, que les Sujets ne luy faisoient de plaisir. On sçait avec quel empressement ils ont couru porter leur argent au Tresor Royal. Je ne le repete point, l'ayant assez marqué & prouvé ailleurs; mais je me crois obligé de dire icy, à propos

38 *VIII. P. des Affaires*  
des ressources qui sont inépuisables en France, qu'on vient de passer au Parlement quelques affaires qui produiront de grandes sommes au Roy. Aucun Ecrit de Hollande n'en a encore parlé; mais comme les Ennemis de Sa Majesté ne manquent pas d'empoisonner tout, & qu'ayant déjà dit que ce Prince épuise toutes les ressources, ils auront occasion de reprendre cet Article, à cause du nouvel argent qui va entrer dans ses coffres, je croy qu'en répondant à ce qu'on a déjà

dit sur cette matiere, je ne puis me dispenser de vous parler des Edits qui feront dire de nouveau à tous les Ecrivains de Hollande, que la France épuise toutes les sources de ses Finances, & qu'ainsi elle sera épuisée dès cette année. Quand le Roy n'auroit eu aucune guerre, il auroit pu faire une partie des choses dont je vais vous informer, puis que les unes soulagent ses Peuples, & que les autres leur font plaisir.

Les Memoires qui ont esté donnez par les Commissaires

40 *VIII. P. des Affaires*  
envoyez dans les Provinces pour la reformation de la Justice, ayant esté examinez dans le Conseil du Roy, il a trouvé qu'il seroit tres-utile à ses Sujets d'établir des Commissaires aux Saisies réelles, dans les lieux où il n'y en a point eu jusques à present; & à l'égard des lieux où ils ont esté établis, de retrancher cette multiplicité d'Officiers qui est toujous à charge au public, & de les reduire à un seul. Il y avoit des Particuliers nommez par les Juges, qui quoy qu'ils ne fussent point

revestus de Charges , jouïssent des droits comme auroient fait des Officiers titulaires, cependant personne n'en recevoit le mesme avantage. Enfin plusieurs jouïssent des droits attribuez aux Contrôleurs , & aux Commis , ce qui tournoit à la charge des Sujets du Roy , sans que Sa Majesté en retirast aucune finance. Il n'y a rien que de naturel dans ce que le Roy a resolu sur cet article. Il fait du bien à son Peuple , & il s'en fait ; & quand il auroit esté sans guerre, il auroit vou-

D

42 *VIII. P. des Affaires*

lu la mesme chose pour le soulagement des interessez ; j'entens de ceux de ses Peuples que ces affaires regardent , puis que les Commissaires envoyez dans les Provinces pour la reformation de la Justice , avoient donné des Memoires là-dessus.

Quant à l'Edit portant creation de six cens mille livres d'augmentation de gages aux Officiers des Jurisdictions Royales , c'est quelque chose de bien commode pour eux , que de trouver à rendre leurs charges plus con-

siderables , en plaçant leur argent , & d'en recevoir le revenu en mesme temps que celuy qu'ils recevoient auparavant de leurs Charges.

A l'égard de la Declaration touchant les droits d'amortissement , on n'en peut lire le titre sans connoître qu'elle est juste , puis qu'elle n'en pourroit avoir si le mot de droits n'y entroit pas. Aussi ces droits sont-ils des plus anciens de la Couronne. Ils ont esté établis avant le regne de Saint Louïs , & ce Prince en a jöüy. Il est juste

D ij

44 *VIII. P. des Affaires*

que dans une guerre de Religion , où l'Eglise est intéressée , elle contribuë à la soutenir , pour éviter la ruine dont elle est menacée par ceux mesmes , qui devroient travailler à la maintenir avec la mesme vigueur qu'ils travaillent à sa perte.

Pour ce qui regarde la creation des cinq cens mille livres de rentes provinciales , la bonté du Roy paroist de deux manieres en cette occasion. Toute l'Europe jalouse s'estant unie pour obscurcir l'éclat de sa gloire , ses cof-

fres doivent toujours se trouver remplis pour resister à tant d'Ennemis liguez , & quand il peut charger ses Peuples de levées , & d'impositions extraordinaires, il aime mieux souffrir quelque diminution de ses revenus , que de rien lever sur eux. Il fait plus ; il regarde à ne rien faire qui n'aille à leur avantage à mesme temps qu'il agit pour luy , & après avoir obligé la Ville Capitale en creant des rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris , il fait la mesme grace aux Habitans

46 *VIII. P. des Affaires*  
des Provinces qui ont de  
l'argent à placer , & leur oste  
la peine de le porter à Paris ,  
& d'y venir recevoir les ar-  
rerages de leurs rentes , ou  
de commettre des gens pour  
cela.

On a supprimé les Offices  
des Receveurs & Contrôleurs  
des Octrois ; on les rembour-  
se , & on en crée d'autres.  
Personne n'est lezé dans les  
suppressions , & dans les crea-  
tions , le peuple est soulagé ,  
& les Affaires du Roy s'en  
trouvent mieux. On a créé  
aussi deux Payeurs des gages

en chaque Bureau des Finances , & quelques charges nécessaires dans la Generalité de Mets , le nombre en estant trop petit. Il n'y a point d'impositions nouvelles dans tout cela , ce ne sont quasi que des reglemens , qui doivent d'autant plus faire admirer l'esprit , & la bonté du Roy , & l'intelligence de ses Ministres , que le bien public s'accorde dans toutes ces choses avec l'interest de Sa Majesté.

Ceux qui se meslent de juger des Finances de France

48 *VIII. P. des Affaires*  
sans qu'ils y ayent jamais rien  
compris , peuvent voir par là  
qu'elles ne sont pas en estat  
d'estre épuisées, & que le Roy  
aura encore de quoy faire la  
guerre l'année prochaine ,  
puis qu'outre ses revenus or-  
dinaires qui sont grands , ses  
Finances grossiront par tous  
les articles que je viens de  
rapporter. D'ailleurs le Roy  
ayant les cœurs de tous ses  
Sujets , auroit encore leurs  
bourses , s'il arrivoit qu'il en  
eust besoin.

Je reviens à la Lettre dont  
j'ay entrepris de vous parler.

L'Auteur

L'Auteur dit, en parlant de la France, *les victoires precedentes ne sont-elles pas des assurances qu'elle doit être vaincue, selon la loy des vicissitudes & par la maxime que toutes les armes sont journalieres ?* Jamais il n'y eut de raisonnement si peu juste que celuy-là, & dont on puisse moins conclure les consequences que l'Auteur en veut tirer. En trois lignes il expose trois choses absolument fausses. On ne peut dire affirmativement, *que les victoires precedentes de la France sont des as-*

E

50 *VIII. P. des Affaires*  
*surances qu'elle sera vaincue.*  
Elle peut l'estre, il est vray ;  
mais si elle éprouve ce mal-  
heur, ce ne sera point à cause  
des victoires qu'elle a rem-  
portées. Il n'est point seur  
qu'un Prince qui a esté plu-  
sieurs fois vainqueur , perdra  
une bataille , parce qu'il en a  
gagné d'autres. Si la certitu-  
de en estoit telle qu'elle ne  
pust estre revoquée en doute,  
il n'y a point d'homme qui  
voulust embrasser le mestier  
de la guerre , puis qu'en le  
faisant il s'exposeroit à des  
chagrins assurez , car ou il ne

pourroit douter qu'il les es-  
fuyeroit d'abord, ou s'il estoit  
assez heureux pour les éviter  
dans ses premières Campa-  
gnes, il seroit seur d'estre  
vaincu dans la suite. S'il y  
avoit quelques raisonnemens  
à faire sur les victoires de la  
France dont l'Auteur demeure  
d'accord, c'est qu'il y a  
*beaucoup d'apparence qu'ayant  
toujours esté victorieuse, elle le  
sera encore, parce que c'est la  
mesme Nation qui combat, qu'elle  
a toujours la mesme valeur,  
la mesme conduite, le mesme ze-  
le pour son Prince, & que c'est*

52 *VIII. P. des Affaires*  
soûjours sous ses drapeaux , sous  
ses ordres , & sous son heureuse  
étoile qu'elle combat. Voilà ce  
que l'on peut inferer sans le  
devoir assurer pourtant , puis  
que le sort des combats est  
entre les mains de Dieu , &  
non pas dire en decidant , que  
les victoires precedentes de la  
France sont des assurances qu'elle  
doit estre vaincuë. L'Auteur  
ajoûte , selon la loy des vicissitu-  
des. C'est à luy à nous expli-  
quer ce que c'est , que cette loy  
des vicissitudes. Il est vray  
qu'on voit des vicissitudes  
dans le monde , mais tous

ceux qui ont vécu jusques à présent, & qui sont encore sur la terre, ne les ont pas éprouvées. La chose n'est donc pas si générale qu'elle ne souffre quelque exception, & dès qu'il y a de l'exception, il n'y a point de loy, c'est à dire, que quoy que tout homme puisse éprouver des vicissitudes, il n'y a point de loy qui porte qu'il en essuyera infailliblement. On voit tous les jours des gens qui ont gagné de grands biens, & ils meurent sans que la fortune qui les avoit élevez leur ait fait

54 *VIII. P. des Affaires*

souffrir aucun revers pour les abaisser. Enfin, l'Auteur dit que la France sera vaincûe par la maxime que toutes les armes sont journalieres. Il est vray qu'on dit par une espeece de proverbe que les armes sont journalieres, parce qu'on a souvent reconnu qu'elles l'étoient, mais ce n'est pas à dire qu'elles doivent l'estre necessairement pour tout le monde. On a veu des Capitaines qui n'ont jamais esté vaincus, & des Etats toujourns florissans, & quand ils ne pourroient s'exempter d'en-

durer quelques revers, l'Auteur, à moins que d'avoir eu des revelations, ne peut assurer que la France sera vaincue cette année, puis que son bonheur pourroit ne changer de fort long-temps. Après avoir assuré, il se dément comme il a fait dans d'autres Articles, & poursuit en disant: *faut-il estre grand Prophete pour voir que la France perira tost ou tard dans cette affaire?* Elle devoit tout à l'heure perir cette année, à present c'est tost ou tard. Cela pourra aller encore loin; un temps indeterminé

56 *VIII. P. des Affaires*  
est souvent long à venir. Aussi  
les Suisses n'ont-ils point  
écouté ces raisons, quoy  
qu'elles viennent d'un hom-  
me qui se messe de prophe-  
tiser. Il dit que nos Generaux  
sont morts. Il est vray que la  
France a perdu de grands Ca-  
pitaines, mais il s'en est tou-  
jours trouvé depuis le com-  
mencement du monde qui  
ont succédé les uns aux au-  
tres. Le commandement &  
les occasions font le General,  
Depuis Alexandre & Cesar,  
tous les siècles ont produit  
des Capitaines que leur repu-

tation nous fait estimer, & il y a un fort grand nombre d'Officiers Generaux en France, qui sont beaucoup plus capables de commander des Armées en Chef, que tous les Generaux de nos Ennemis. L'aveuglement de cet Auteur va jusques à dire, que le Prince d'Orange est un grand Capitaine, dans le temps qu'il veut abaisser les Generaux de France. Un grand Capitaine peut perdre des Batailles, & lever des Sieges, & les choses se trouvent quelquefois dans une

58 *VIII. P. des Affaires*  
situation, où il luy seroit impossible de vaincre à moins d'un miracle ; mais ce n'est pas par les pertes continuelles qu'on peut meriter le nom de grand Capitaine, & qu'on l'a jamais acquis. Ainsi on ne peut donner ce nom au Prince d'Orange, qui n'est connu que par des Batailles perduës, & par des Sieges levez. Maftrich, Charleroy, la Bataille de Cassel, & plusieurs aventures aussi peu glorieuses que celles-là en font foy, & comme il n'a jamais réüssi dans aucune, il est à croire

que s'il eust falu tirer seulement un coup de mousquet pour faire réüssir celle d'Angleterre , il n'auroit pû en venir à bout. Il est plus habile dans le Cabinet que l'épée à la main , parce qu'il sacrifie tout à son élévation ; mais il a beau mettre tous les ressorts de la Politique en usage ; nous ne sommes plus au temps où les Espagnols reparoient par des coups de Cabinet , les pertes que leur causoient les armes de France. La France est aussi politique que guerriere sous.

60 *VIII. P. des Affaires*  
le regne du Roy , & il n'est  
pas aujourd'huy plus aisé de  
la vaincre dans le Cabinet  
que les armes à la main.

L'Auteur , après avoir fait  
passer le Prince d'Orange  
pour un plus grand Capitaine  
que tous les Generaux qui  
commandent les Armées du  
Roy , sans l'avoir pu persua-  
der aux Suisses , comme l'é-  
venement l'a fait voir, dit en  
parlant des Cantons , *Qu'ils*  
*laissent lever des Troupes chez*  
*eux , & revenir celles de Fran-*  
*ce , on les payera bien. Le pa-*  
*pier souffre tout , & les cho-*

les les plus impossibles y sont exprimées ainsi que les plus faciles. Qui seroit celuy des Alliez qui payeroit les vingt-quatre mille Suisses, ou environ, qui sont en France, & les nouvelles levées, dont parle cet Ecrivain? Seroit-ce l'Empereur? Sa puissance est bien bornée sans les secours de l'Empire, & il y a plus d'un Electeur plus puissant que luy, & qui peut mettre plus de Troupes sur pied. Les Suisses luy couteroient trop, & sa Quaisse Militaire n'est pas assez bien remplie pour

62 *VIII. P. des Affaires*  
en pouvoir payer un si grand  
nombre. Il n'y a point de  
Souverain en Allemagne qui  
le püst faire, & tout le reve-  
nu de celuy qui le voudroit  
entreprendre n'y suffiroit pas.  
On répondra peut estre à cela  
que toute l'Allemagne en-  
semble pourroit faire cet ef-  
fort. Je veux que cela se puis-  
se, mais les Suisses auroient  
bien des Maistres, qui se-  
roient toujours fort empref-  
sez à leur commander, &  
fort paresseux à leur donner  
de l'argenr. On seroit assez  
embarassé à leur assigner des

quartiers d'hiver, & la Diète de Ratisbonne auroit beaucoup d'occupation à lire les Memoires de ceux qui croiroient avoir des raisons pour s'en faire décharger, de sorte qu'ils se trouveroient peut-estre à charge à leur Pays. Mais je suppose qu'ils soient bien payez, & que rien de tout cela n'arriveroit tant qu'ils seroient à la solde des Alliez, ils n'y pourroient estre que pour un temps. Les guerres ne sont point éternelles, sur tout lors qu'elles sont violentes, & quand celle qui

64 *VIII. P. des Affaires*  
trouble aujourd'huy toute  
l'Europe seroit finie, les  
Suisses demeureroient à loüet,  
& ne trouveroient personne  
qui se voulust charger d'une si  
grosse dépense, particuliere-  
ment dans un temps où leur  
service seroit inutile. La Fran-  
ce qu'ils auroient abandon-  
née pendant la guerre, auroit  
raison de ne pas vouloir des  
Troupes si cheres dans un  
temps de Paix, & qui auroient  
quitté son service quand elles  
auroient pu luy estre utiles.  
Il n'y a donc que la France  
qui les puisse accommoder,

puis que non seulement elle les garde en tout temps, mais encore que les Officiers y peuvent faire fortune, & qu'ils y reçoivent des récompenses suivant leur mérite, & leur valeur, que les autres Souverains ne pourroient donner, ny si grandes, ny en si grand nombre, ny si long-temps.

L'Auteur poursuit en disant aux Suisses, *Laissez les passages ouverts, les Alliez payeront ce qu'ils prendront en passant.* Et plus bas. *Si les Armées passent chez vous, vous n'aurez*

66 *VIII. P. des Affaires*  
*que de beaux jours.* Voilà de  
foibles raisons pour engager  
un Etat à rompre avec un  
Prince aussi puissant que le  
Roy, & dont l'alliance luy  
est d'une utilité que l'on ne  
pourroit trouver ailleurs. Ce-  
pendant les Suisses doivent  
rompre, & entrer en guerre  
avec la France, parce que les  
Allemands payeront bien en  
passant sur leurs terres. En  
verité les Suisses ont tort de  
ne se pas rendre à de si for-  
tes raisons. Je ne sçay si  
quand il ne tiendroit qu'à  
cela qu'ils manquaissent à leur

Traité, les Allemans pourroient s'empescher de piller en passant sur leurs terres. On sçait qu'ils ne laissent pas mesme les portes & les fenestres dans tous les lieux où ils passent. Ils en ont de tout temps usé de cette maniere, & il est mal-aisé que des Soldats qu'on ne discipline pas comme on veut, quittent une vieille habitude qui leur sert d'amorce pour le métier de la guerre. Ainsi c'est un paradoxe de dire que leur passage donnera de beaux jours aux lieux où leur mar-

68. *VIII. P. des Affaires*  
che ne doit causer que de  
l'épouvante.

L'Auteur voulant répondre  
à ce que disent les Suisses se  
fait faire cette objection par  
eux. C'est une affaire de Religion,  
dites-vous. Les Calvinistes de  
France esperent s'en prevaloir,  
pour se faire rendre leurs Temples  
& leurs Edits. Voilà déjà un  
Roy Catholique chassé de son  
Royaume. C'est à quoy nous ne  
donnerons jamais les mains, &  
c'est la raison pourquoy nous n'a-  
vons pas voulu répondre à la  
Lettre que le Roy Guillaume a  
écrite aux Cantons.

Il seroit mal-aisé de faire un éloge qui fust plus glorieux aux Suisses. On connoist par là qu'ils sont plus sages, & plus équitables que tous les Princes Catholiques de l'Europe ; que les Cantons Catholiques ont plus de religion qu'on n'en a dans Rome, & que les Protestans ont plus de prudence, & entendent mieux leurs affaires que tous les Princes Protestans ; enfin que les uns & les autres sont amis de la justice, & de la paix ; que les Catholiques ne veulent point contribuer

70 *VIII. P. des Affaires*  
à la destruction de leur Religion , & que les Protestans voyant bien que toutes les Ligues d'aujourd'huy ne se font que pour affermir l'autorité d'un Usurpateur , afin de donner un nouvel Ennemy à la France , refusent d'entrer dans ce party pour ne pas rendre leur memoire odieuse à la posterité, estant certain qu'on ne peut estre dans les interets du Prince d'Orange sans favoriser la plus injuste usurpation , dont on ait peut-estre encore entendu parler. Si un voleur est criminel lors qu'il

vole des passans qu'il ne connoist point, son crime est encore plus énorme, & puny avec bien plus de rigueur lorsqu'il s'attaque à son sang & à son amy. C'est ce qui fait que le crime du Domestique qui vole son Maistre est moins pardonné. L'Auteur qui contrefait le Catholique, croyant n'estre pas connu, poursuit de la sorte. *En verité, mon cher Monsieur, je suis aussi bon Catholique que vous, mais au nom de Dieu ne nous piquons pas d'estre plus Catholiques que le Pape. Laissons-*

72 VIII. P. des Affaires  
nous conduire par le Chef de l'E-  
glise , & ne soyons pas plus sa-  
ges que l'Empereur & le Roy  
d'Espagne. On ne peut s'em-  
pescher de s'arrester après que  
l'on a lû cet endroit , & de  
faire voir par un silence qui  
marque l'étonnement où l'on  
est , combien on est indigné  
qu'on ose alleguer de pareil-  
les choses. Voila de ces en-  
droits imprudens qui écha-  
pent à M<sup>r</sup> Jurieu sans refle-  
xion , & dont il est si souvent  
blâmé par ses Amis. Sa de-  
mangeaison d'écrire est cause  
qu'il fait plus de tort à son  
party

party qu'il ne le sert, & qu'il découvre ce qu'on veut tenir caché. Enfin cet article est tellement clair, & fait connoître si bien l'union de la Cour de Rome avec les Protestans, que je ne vous en diray rien, étant persuadé que vous vous en direz assez à vous mesme. Et que pourroit-on dire de plus ? Il prouve en six lignes, ce que je n'ay pû mettre dans son jour que par des Lettres entieres. L'Auteur poursuit par ces mots avec la mesme imprudence.

*Jamais on ne croira que vous*

G

soyez persuadez qu'une Partie dont l'Empereur & le Pape sont comme les Chefs, soit formée contre l'Eglise. Il est vray qu'on ne devroit pas le croire, tant cette Partie est extraordinaire; mais quoy que l'Auteur avance, sans se mettre en peine d'en donner aucunes preuves, qu'elle n'est point formée contre l'Eglise, il est néanmoins constant que l'Eglise en peut souffrir, & qu'elle est beaucoup exposée, puis que les Protestans qui sont unis avec la Cour de Rome, & la Maison d'Autriche, ne

peuvent avoir les succès que cette Cour & cette Maison leur souhaitent, sans que la Religion Catholique soit entièrement ruinée en Angleterre, & fort affoiblie en France. Je l'ay prouvé dans mes Lettres précédentes, & les Suisses l'ont crû de la mesme sorte, suivant leurs paroles que l'Auteur a rapportées, & que vous venez de lire. Après cela, il veut engager les Suisses par des raisons d'impuissance à ne se pas piquer d'estre fermes, & voicy ce qu'il leur dit. *Venons au fond de vostre*

70 VIII. P. des Affaires  
difficulté. Deux choses vous  
choquent, l'expulsion du Roy  
d'Angleterre, & l'invasion du  
Prince d'Orange. Mais dites-  
moy, estes-vous capables, de-  
meurant seuls, de remedier à un  
si grand mal? L'Empereur & le  
Pape ne jugent pas à propos d'y  
travailler, & vous voulez l'en-  
treprendre. N'est-ce pas se moc-  
quer du monde? Les Sages ne se  
laissent-ils pas aller au torrent  
quand ils ne peuvent resister?  
Ne tire-t-on pas la lumiere des  
tenebres, & les remedes des poi-  
sons? Il y a beaucoup de bon-  
ne foy dans cet article, &

l'Auteur avoué sans y penser, que ce que le Prince d'Orange a fait en Angleterre, est une invasion. Il confesse que c'est un grand mal pour la Religion, & demeure d'accord que le Pape, & l'Empereur n'y veulent pas remedier. Ainsi quand il veut persuader aux Suisses de prendre le party qui est opposé aux interets de la France, ce n'est point à cause que la Cour de Rome, & l'Empereur ne travaillent pas à persecuter la Religion, au contraire il en convient, & ne leur conseille de se joindre à ce party.

78 *VIII. P. des Affaires*

que parce qu'ils ne sont pas capables, demeurant seuls, de remédier à un si grand mal, & qu'il est de la sagesse de ne résister pas au torrent. Il n'y a rien à répondre à cela, & j'aurois bien de la peine à m'expliquer plus nettement pour faire voir que la Religion Catholique souffre, & que la Cour de Rome, & la Maison d'Autriche en sont cause. Je diray donc seulement à ceux qui s'obstinent à nier cette vérité, qu'ils n'ont qu'à lire ce qu'a écrit là-dessus M<sup>r</sup> Jurieu, & qu'ils n'en pourront disconvenir.

puis qu'un Ministre si zelé pour la Religion Protestante en demeure d'accord.

Je ne comprends pas bien les dernieres lignes de l'Article que je viens de rapporter, où il y a, *ne tire-t-on pas la lumiere des tenebres, & les remedes des poisons?* Cepédant malgré l'obscurité de cet endroit, il me paroist que l'Auteur veut dire que si l'on fait du mal à la Religion Catholique, c'est pour en tirer un bien; mais il s'agit d'un mal fait, & puis qu'il est fait, il est réel, au lieu que le bien que l'on en pre-

tend tirer, peut n'estre qu'imaginaire. Il est mesme impossible qu'un si grand mal produise jamais un bien, mais comme la France en se mettant à couvert des insultes qu'on luy veut faire, en garantira la Religion, elle empeschera l'augmentation du mal que l'Eglise souffriroit, si elle estoit accablée par ses Ennemis.

L'Article que vous allez lire est du mesme caractere que le precedent. *Unissez-vous avec le Pape & l'Empereur. Il me semble que vous ne*

seriez pas en danger de pecher contre les devoirs des Catholiques, sous les Chefs du Christianisme pour le Spirituel & pour le Temporel. Si c'est par conscience que vous ne voulez pas entrer dans l'Union, qui peut dégager vostre conscience plus scurement que celui qui donne les Dispenses, & qui est le maistre des Cas de conscience? Il y a lieu de croire en conferant cet Article avec les precedens qui parlent du Pape, que cet Ouvrage n'est fait que pour prouver l'union de la Cour de Rome avec les

82 *VIII. P. des Affaires*

Protestans. Quant aux Dispenses, & aux Cas de conscience, dont l'Auteur dit que le Pape est le maistre, il faut examiner si l'affaire est temporelle ou spirituelle ; car enfin le pouvoir du Pape est limité, & il y a des choses qui ne le regardent en aucune maniere. Il est impossible que le Pape se soit uny contre le Roy, parce qu'il croit que c'est un Prince, méchant Catholique, qui a perdu dans son Royaume les affaires de la Religion, & qui les gâte ailleurs. Si ces motifs faisoient agir le Pape, il

ne voudroit pas s'unir avec les Protestans. Il est donc constant que ce n'est point pour cela qu'il s'est ligué avec eux, & que bien que la Religion en souffre, il n'entre point de Religion à son égard dans cette Ligue ; mais il veut abaïsser la gloire de la France, quoy qu'il en puisse couster à l'Eglise. Or si Sa Sainteté ne se sert point du motif de la Religion dans cette affaire, elle est purement temporelle & humaine, & le Pape agissant alors comme Prince temporel, ne doit plus estre re-

84 *VIII. P. des Affaires*  
gardé que comme tel par ceux  
contre qui il se declare. Ainsi  
il ne peut agir comme Pape,  
& n'a pu donner de Bulles  
au Prince Clement pour l'E-  
lectorat de Cologne, puis-  
qu'il ne peut les avoir don-  
nées que comme Prince tem-  
porel, parce qu'il s'agissoit  
d'une affaire temporelle, &  
de chagriner la France qu'on  
n'attaquoit point pour le fait  
de la Religion, mais parce  
que la puissance de son Sou-  
verain fait ombrage, & que  
le Roy a voulu soutenir les  
droits de sa Couronne, qu'il

*du Temps,*      ✽

a trouvez établis à Rome. Ce n'est pas que quand il ne se seroit agy que du spirituel dans l'affaire de Cologne, les Bulles fussent bien données. M<sup>r</sup> le Cardinal de Furstemberg estoit Coadjuteur dans toutes les formes, & presque tout d'une voix, & il avoit ensuite esté nommé Electeur à la pluralité des suffrages. J'ay trop discuté cette matiere pour chercher à la rebattre. Ainsi je passe à cet autre Article de la Lettre.

*Supposons que les Princes Protestans devinssent assez consi-*

86 *VIII. P. des Affaires*  
*derables dans cette affaire pour*  
*rétablir leur Religion en France,*  
*je vous prie, dites-moy un peu*  
*ce que cela nous importe à vous*  
*& à moy, & en general à tout*  
*le Party Catholique. Il y a une*  
*grande distinction là-dessus*  
*entre les uns & les autres.*  
*Il a raison de dire, qu'il n'im-*  
*porte aux Protestans, ny à*  
*luy, qu'on rétablisse la Reli-*  
*gion Protestante en France.*  
*Si on ne vient pas à bout de*  
*ce dessein, ils ne se trouve-*  
*ront ny en pire, ny en meil-*  
*leur estat, mais s'ils réussis-*  
*sent dans la resolution qu'ils*

ont prise là-dessus, ils n'en demeureront pas là. On sçait de quelle maniere les Protestans ont accoutumé d'agir quand ils sont les maistres; ainsi tout seroit à craindre pour les Catholiques. Mais supposons qu'on en demeurast au rétablissement qu'on s'est proposé, seroit-il bien glorieux au Pape d'en estre la cause? Il voit clairement qu'il luy seroit imputé, puis que la Ligue qu'il a excitée n'a point d'autre but. Il ne peut dire qu'il ne le sçait pas, après les soins qu'elle prend

de le faire publier par mille Ecrits ; mais ce qui doit le convaincre là-dessus , c'est que la France dont il cherche l'abaissement , ne peut estre dans l'estat où il la souhaite , sans que le rétablissement dont je parle arrive. Son abaissement , & le triomphe de la Religion Protestante chez elle , ne peuvent estre separez , & puis qu'il faut necessairement , ou que la France triomphe encore de ses Ennemis , ou que la Religion Protestante y rentre victorieuse , Sa Sainteté cust

beaucoup mieux fait de ne point exciter la Ligue, puis que de quelque maniere que tournent les affaires, Elle aura toujours le chagrin, ou de n'avoir pas réüssi dans son dessein d'abaisser la France, ou de voir que le triomphe de sa vengeance, sera celuy de la Religion Protestante.

L'article que vous allez lire de la mesme Lettre, confirme ce raisonnement. *Puis donc qu'on ne scauroit empescher les Huguenots d'estre au monde, il vaut mieux qu'ils soient en France qu'ailleurs. Quel interest.*

H.

90 *VIII. P. des Affaires*  
avons nous qu'il n'y ait qu'une  
Religion en France, au lieu  
de deux? S'il nous estoit possible,  
nous devrions y en mettre dix.  
Ce sont des semences de divi-  
sion qui causent des Guerres  
Civiles, & qui occuperoient  
route cette remuante Nation.  
On doit remarquer d'abord  
que M<sup>r</sup> Jurieu s'oublie. Il a  
voulu paroistre Catholique  
au commencement de sa Let-  
tre, mais en se joignant dans  
cet Article aux Protestans par  
le mot de *Nous*, il decouvre  
ce qu'il avoit envie de ca-  
cher. On n'est pas encore

prest de voir en France les Guerres Civiles que ce Ministre nous souhaite. Le Roy est trop aimé, & les affaires de son Etat sont dans une trop bonne situation pour laisser croire que ses Ennemis auront ce plaisir. - Les souhaits de la Cour de Rome ne seront jamais accomplis là-dessus, & il n'y a pas d'apparence que le Pape vive assez long-temps pour voir des desordres de cette nature. Comme Chef de l'Eglise, il ne les devoit pas souhaiter, puisque la Religion en souffre

toujours, mais comme il a toute la politique d'un Prince temporel, & qu'il agit de mesme, il ne faut pas s'étonner s'il est dans les mesmes sentimens que ceux à qui des motifs humains font souhaiter l'abaissement de la France.

Ce que l'Auteur avouë dans l'Article qui suit est digne de remarque. Il est certain que c'est aux mouvemens pour cause de Religion, que l'Europe est redevable de l'heureuse conjoncture où elle se trouve, favorable au recouvrement de sa liber-

té. Les Princes protestans indignez du mauvais traitement qu'on fait à leur Religion, ont remué les esprits. Le Prince d'Orange a trouvé là dedans de la raison, ou le pretexte de ses demarches. Il est donc clair que le pretexte de vostre zele là-dessus, ne peut estre fondé, ny sur les interests de l'Eglise, ny sur ceux de l'Etat. Pendant que la Cour de Rome & la Maison d'Autriche s'efforcent de faire croire que cette Guerre n'est point une Guerre de Religion, les Princes Protestans leurs alliez le publient

94 *VIII. P. des Affaires*  
chez eux , & dans toute l'Eu-  
rope , puisque c'est le public  
que de souffrir qu'on l'écri-  
ve , qu'on l'imprime , &  
qu'on le debite dans toutes  
les Cours. Je ne pretens  
point faire voir par des con-  
sequences tirées de cet article,  
que la<sup>e</sup> guerre d'aujourd'huy  
est une guerre de Religion.  
Cela est expressement mar-  
qué dans deux endroits, dont  
l'un porte ; *Il est certain que*  
*c'est aux mouvemens pour cause*  
*de Religion , &c.* & l'autre ,  
*les Princes Protestans indignez*  
*du mauvais traitement qu'on fai-*

soit à leur Religion, ont remués  
Etc. Voilà donc les Princes  
Protestans, suivant ces ter-  
mes qui sont formels, les ar-  
mes à la main, pour cause de  
Religion, & ce n'est plus pour  
abaïsser la gloire, & la trop  
grande puissance de la Fran-  
ce. Que devroit-il arriver de  
cela, & par qui la France  
devroit-elle estre secouruë? Il  
n'y a personne qui ne con-  
vienne que quand la Reli-  
gion est attaquée, le Chef de  
l'Eglise doit embrasser son  
party. La raison, la justice,  
l'interest de cette Eglise, tout

le veut, tout le demande.  
Que fait la Cour de Rome?  
Elle voit d'un costé la France  
attaquée & menacée de  
ruine par tous les Princes Pro-  
testans, parce qu'elle a ban-  
ny l'heresie de ses Estats, que  
le Roy a fait ce que sept de  
ses Predecesseurs n'ont pu fai-  
re, & qu'enfin en faisant  
trionpher la Religion Ca-  
tholique, il a fait triompher  
Rome, & merité du Chef de  
l'Eglise tout ce qu'un Fils qui  
a scû vaincre pour elle, a su-  
jet d'attendre d'applaudisse-  
més & de secours. C'est ce que  
Rome

Rome ne se peut cacher; mais pendant que d'un costé elle voit ce Prince attaqué par les Protestans, elle voit de l'autre que la Maison d'Autriche pour qui elle s'interesse, veut faire la guerre à Sa Majesté, pour abattre sa puissance qui luy fait ombrage. La Maison d'Autriche dit pour se justifier que les affaires de Religion ne l'obligent point d'attaquer la France, & cela est assez vray-semblable; mais cependant elle s'unit aux Princes Protestans, qui n'ont que ce motif de Religion,

98 *VIII. P. des Affaires*

pour faire la guerre au Roy. Lequel vaut mieux, & qu'importe que la Maison d'Autriche attaque directement la France pour fait de Religion, ou qu'estant unie avec ceux qui ne la veulent ruiner que par ce motif, elle triomphe avec eux? Il n'y a personne qui ne demeure d'accord qu'on n'y peut trouver de difference, & qu'encore que la Maison d'Autriche ne mette pas dans ses Manifestes que la guerre qu'elle a avec la France est une guerre de Religion, elle agit néanmoins

pour prendre part au triomphe de ceux qui attaquent la Religion Catholique, comme on voit que ces derniers s'en vantent, & ne peut remporter de victoire conjointement avec eux, que la véritable Religion n'en souffre beaucoup, & qu'un grand nombre de Catholiques, qui pourroient estre employez contre les Infidelles, ne périssent dans cette guerre. Qu'a fait la Cour de Rome en voyant les affaires dans cette situation, ou plutôt, que devoit-elle faire? Elle

100 *VIII. P. des Affaires*  
devoit travailler à remettre  
l'union entre les Princes Chre-  
stiens, puis qu'elle n'est éta-  
blie que pour cela. Elle de-  
voit sacrifier tous les inte-  
rests humains qui pouvoient  
la faire agir. Il auroit esté  
glorieux au Pape d'oublier  
qu'il est né Sujet d'Espagne,  
& son premier Ministre estant  
Genois, il devoit craindre  
de trop déferer à ses conseils.  
La place qu'il tient sur le Trô-  
ne de S. Pierre, luy faisoit un  
devoir indispensable de tra-  
vailler pour la gloire de l'E-  
glise & pour son accroisse-

mēt. S'il vouloir agir en vray Pere des Chrestiens , il falloit qu'il s'employast de tout son pouvoir à mettre la paix entre tous les Princes Catholiques , & s'il ne pouvoit en venir à bout , du moins il ne devoit pas grossir le party de ceux qui sont unis avec les Princes Protestans , puis qu'il est impossible qu'ils triomphent sans que la Religion Catholique en souffre cruellement , & sans qu'elle fasse de fort grandes pertes. Cependant la Cour de Rome , non seulement s'est jet-

102 *VIII. P. des Affaires*  
tée dans le party où les Pro-  
testans l'emportent par le  
nombre, mais elle a excité  
l'orage, elle a lié la partie,  
elle a conseillé, elle a exhor-  
té, elle a contribué de ses  
deniers, & sçachant que des  
Bulles données à un Prince  
qui n'avoit pas la pluralité  
des voix, causeroient des dif-  
ferens que l'on ne pourroit  
accommoder, elle a accordé  
ces Bulles, si fatales à la Re-  
ligion Catholique, & si avan-  
tageuses à la Protestante, puis  
qu'elles leur ont mis les ar-  
mes à la main aux uns & aux

autres, & qu'elles sont cause que les Princes Catholiques se sont joints aux Princes Protestans, quoy que l'armement de ces derniers n'ait point d'autre but, que la destruction de la Religion Catholique.

L'Article qui suit vous surprendra. *Le Pape, le Grand Duc, & la Republique de Genes* pourroient joindre leurs *Vaisseaux* à ceux d'Espagne, d'Angleterre & de Hollande. Ils y sont mesme obligez après l'alliance que le Roy de France vient de faire avec les *Alge-*

R iiij

104 *VIII. P. des Affaires*  
*riens, les Ennemis communs de*  
*l'Italie, & de toute la Chre-*  
*stienté. Le Roy Tres-Chrestien*  
*travaille à faire une Ligue of-*  
*fensive & défensive avec le*  
*Turc, & en attendant que cela*  
*soit fait, il en fait une autre*  
*avec les Algeriens, qui luy doi-*  
*vent donner trente Vaisseaux*  
*pour joindre sa Flote. C'est*  
*asseurement quelque chose*  
*de nouveau que d'enten-*  
*dre un Protestant, dire aux*  
*Suisses pour les engager à*  
*rompre avec la France, que*  
*le Pape fournira des Vais-*  
*seaux, & qu'il les joindra à*

ceux d'Angleterre & de Hollande , puis qu'on n'a point encore oüy parler des Vaisseaux de Sa Sainteté. Mais quoy qu'on sçache qu'Elle est favorable aux Protestans qui se ressentent de l'argent qu'Elle donne à l'Empereur , Elle ne voudroit pas que ses forces parussent si visiblement jointes à celles de l'Usurpateur d'Angleterre , & si l'on veut engager les Suisses à faire la guerre au Roy , on s'y prend bien mal lors qu'on pretend leur persuader que les Vaisseaux du Pape feront une

106 *VIII. P. des Affaires*  
grande diversion , aussi-bien  
que ceux du Grand Duc. Ou-  
tre que les forces Maritimes  
de ce Prince ne consistent  
qu'en quelques Galeres , qu'il  
joint genereusement tous les  
ans aux forces Venitiennes ,  
pour faire la guerre aux Inf-  
delles , & qu'ainsi elles sont  
plus utiles à la Chrestienté  
que si elles servoient à la des-  
truction des Catholiques , on  
sçait que le Grand Duc n'a  
jamais voulu prendre part  
dans aucun des differens de  
l'Europe , & qu'il est persua-  
dé, que le repos de ses Etats

dépend de la neutralité qu'il conserve exactement. Quant à Genes, cette Republique est presenrement trop sage & trop convaincuë qu'elle auroit lieu de se repentir un jour de ce qu'elle feroit aujourd'huy contre la France, pour oser rien entreprendre qui luy fust contraire. Ce que l'on allegue des Algeriens, n'a aucune vray-semblance, & jamais on n'a rien dit de si faux. Comment le Roy auroit-il fait alliencé avec ces Corsaires, & comment luy donneroient-ils trente Vais-

108 *VIII. P. des Affaires*  
seaux, puis que dans le moment que je vous écris, il n'y a encore ny Paix ny Trêve avec eux, & quand l'une ou l'autre se concludroit avant que vous receussiez ma Lettre, M' Jurieu n'auroit pas laissé d'imposer, puis qu'il n'y avoit ny Paix ny Trêve lorsqu'il a écrit si affirmativement. Ce n'est pas que quand on auroit à conclure l'une ou l'autre, ou que le Traité se concludt presentement, le Roy fist alliance avec eux, & voulust en recevoir trente Vaisseaux. Outre qu'ils ne

font pas assez puissans pour les donner, & que s'ils faisoient cet effort, il ne leur en resteroit pas pour leurs courses, dont il est impossible qu'il se passent, puis qu'ils n'ont de revenu que sur leurs pirateries, leurs Bastimens estant fort legers, sont plus propres à éviter le combat, qu'à le chercher; sur tout lors qu'il s'agit d'un de ces combats qui se doivent donner entre deux Flottes. Enfin ils ne sont que pour se saisir des Vaisseaux Marchands, & pour s'empescher après leur

110 *VIII. P. des Affaires*  
prise d'estre joints par les Vais-  
seaux de guerre qui leur ser-  
vent ordinairement d'escorte.  
Vous voyez par toutes ces  
choses que cet article n'est  
qu'un pur effet de la malice  
de l'Auteur, pour abuser les  
Peuples, & leur inspirer des  
sentimens de haine contre la  
France, n'estant pas possible  
qu'il soit assez aveuglé, &  
assez ignorant des affaires du  
monde, pour ne pas sçavoir  
que ce qu'il avance, est non  
seulement absolument faux,  
mais qu'il n'y a pas mesme la  
moindre apparence de verité.

Cependant ces sortes d'Ecrits ne laisseroient pas de produire de méchans effets, s'ils demeueroient sans réplique. Ils peuvent faire des impressions dangereuses parmy le menu Peuple, qui embrasse avidement tout ce qu'il voit imprimé, & qui s'abandonnant à son ignorance, crie ensuite contre un Souverain, parce qu'il le voit noircy, quoy qu'injustement. Les mesmes raisons qui détruisent l'Alliance du Roy avec les Algériens, & le secours que l'on pretend qu'il en doit tirer,

112 *VIII. P. des Affaires*  
font voir la fausseté de la prétendue Alliance offensive, & deffensive avec les Turcs, & que l'une n'est pas moins supposée que l'autre. Quoy que j'aye déjà fait voir dans mes autres Lettres combien cette supposition d'Alliance avec la Porte est éloignée d'estre vray-semblable, je ne sçauois m'empêcher d'ajouster encore icy, que c'est une chose surprenante qu'on se soit obstiné depuis plusieurs siècles, à vouloir noircir la France touchant cet article, sans l'ap-

payer d'aucun fondement ; je ne dis pas , de preuves , car il est impossible d'en donner touchant une chose imaginaire.

Enfin me voicy au dernier article de la Lettre de M<sup>r</sup> Jurieu , qui loin de faire impression sur les Suisses , n'a servy qu'à faire connoistre leur prudence, & leur sagesse, ainsi que leur bonne foy , dans l'exécution de leurs traitez. Il paroist par cet article qu'il a aussi mal finy que commencé.

*La France, dit-il, sera si occupée contre ses autres ennemis , qu'el-*

**K**

114 VIII. P. des Affaires  
le n'aura pas le moyen de se tourner de vostre costé. Pour prix de vostre bonne Oeuvre, on vous osterá Huninguen, ou plustost on vous le donnera. On assurera vos Frontieres du costé du Lac, & en affermissant la liberté de Geneve, & vous donnant le Pays de Gex qui est une des clefs de vostre Etat, on remettra la Franche-Comté entre vous & l'Ennemy commun de la liberté de l'Europe. Ne sera-ce pas assez gagner? Si cela ne vous accommode pas, il est certain que les Alliez vous feront telle part de leurs conquestes, que vous le desi-

verez. Il ne faut pas s'étonner si M<sup>r</sup> Jurieu décide de tout à tort & à travers dans son Cabinet, & si ne suivant que sa passion, il remplit tous ses Ecrits d'une infinité de choses imprudentes, & peu vray semblables. Rien ne luy coute, & il distribuë selon qu'il luy plaist, les Villes, les Provinces, & les Etats. On le voit par ce qu'il vient de promettre aux Suisses. Ne croyant pas leur offrir assez, il dit qu'ils n'ont qu'à parler, & que les Alliez leur donneront telle part qu'ils pourront vou-

116 *VIII. P. des Affaires*  
voir de leurs Conquestes. Je  
m'étonne qu'il n'a esté dans  
son humeur liberale , jusqu'à  
leur offrir un autre monde ;  
mais je ne sçay pas qui sera  
garant de ce qu'il promet.  
L'importance est de tenir pa-  
role. Il y a bien du chemin  
à faire avant que de pouvoir  
entamer la France. Il faut  
reprendre quelques Electo-  
rats , dont apparemment on  
en rendroit deux à ceux qui  
les possédoient ; mais il n'est  
pas fort aisé de les repren-  
dre , & quand on réussiroit  
dans cette entreprise , il faut

du temps pour l'exécuter. Tandis que les Ennemis seroient occupez à se refaisir de tant de Places, ils ne feroient pas autre chose, & la France pourroit pendant ce temps-là se mettre en estat d'en reprendre plus qu'on n'en auroit pris sur elle. On a cherché à la surprendre, & elle n'avoit pas lieu de s'imaginer que pour luy susciter des affaires, dans la seule veüe de diminuer l'éclat de sa gloire, les Princes Catholiques sacrifieroient les interets de leur Religion; que la Cour de

118 *VIII. P. des Affaires*

Rome s'uniroit avec les Princes Protestans, & que tous ensemble favoriseroient l'invasion d'un Usurpateur. Elle n'avoit pas mesme cru que le Prince d'Orange, quoy que sa reputation fust déjà noircie par beaucoup de projets indignes d'un Prince, osast se charger, à la veüe de toute la terre, d'une action qui fait horreur à tous les honnestes gens. Ce n'est pas qu'après ce qu'il a déjà fait, on dust douter qu'il n'en fust capable dans le fond de l'ame, mais enfin les hommes les plus

déterminez, & les plus hardis à tout oser, gardent quelquefois des mesures, & sont bien-aïses de cacher leurs crimes, afin que le Public ne les sçachant pas avec certitude, les laisse en pouvoir de les nier. La France a donc vû arriver sur cet Article ce qu'elle n'attendoit pas. Nous prévoyons rarement les choses dont nous sommes incapables, & ce qui n'est point de nostre caractère ne nous sçauroit tomber dans l'esprit. L'invasion qu'on ne pouvoit croire, n'a pas laissé d'arriver;

mais comme la vigilance du Roy est grande pour le bien de ses Sujets, & que sa prudence & sa continuelle application sont cause qu'on ne peut le prendre au dépourvû, parce qu'il se tient toujours en estat de se garantir des surprises, & de se défendre vigoureusement, jusqu'à ce qu'il attaque encore plus fortement que ses Ennemis ne peuvent faire, il a paré les premiers coups qu'on cherchoit à luy porter. Les Ennemis auront peut-estre de la peine à se parer à leur  
tour

tour de ceux qu'il leur portera si la Guerre dure. Mais pour revenir aux promesses que M<sup>r</sup> Jurieu fait faire aux Suisses par les Alliez, ne diroit-on pas du Fanfaron de la Comedie, qui promet des Royaumes, & qui n'a pas de quoy se loger? Quand il a parlé ainsi, & qu'il a tiré toutes ces idées de son cerveau, qu'on ne dira pas qui fust vuide, puis qu'il n'y avoit que trop de quoy le remplir, les Ennemis de la France estoient si peu en pouvoir de luy resister qu'ils n'osoient

L

122 *VIII. P. des Affaires*  
paroistre devant elle. Les François emportoient des Places en Catalogne, ils battoient la Flote du Prince d'Orange sur Mer; enfin ils impofoient des Cōtributions en Flandre & en Allemagne, & recevoient l'argent qu'ils en exigeoient, de forte que les Ennemis avoient bien du chemin à faire, & bien des coups à dōner avant qu'ils puffent executer les promesses que M<sup>r</sup> Jurieu faisoit de leur part aux Suiffes. Ils pourront faire la guerre pendant plusieurs années, travailler à la ruine de la Religion Catholique, & par le fang qu'ils feront

verser, rendre l'Europe incapable de s'opposer de long-temps à la puissance de l'Ennemy du nom Chrestien. Voilà à quoy se termineront leurs grands desseins.

Comme la Lettre de M<sup>r</sup> Jurieu est éloignée de toute sorte de vray-semblance, & que les faussetez & les visions qu'elle renferme pourroient faire croire que c'est une Lettre qu'on a supposée, afin d'avoir lieu de faire voir en y répondant que la passion l'aveugle tellement, que ses Ouvrages sont en beaucoup

L ij

d'endroits destituez de raison, & mesme de sens commun, je me crois obligé de marquer icy qu'elle a esté imprimée à la Haye, chez Abraham Troyes, Libraire, sur la grand' Salle de la Cour.

Il est temps de reprendre les Affaires d'Angleterre, que j'en interrompray point avant la fin des deux Lettres que je me suis obligé de donner encore sur ce sujet, & dans lesquelles je pretens renfermer tout ce qui se fera passé jusques au jour que je vous enverray la dernière. Mais

avant que de rentrer dans le fil des mouvemens dont j'ay commencé la description , je crois ne pouvoir rien faire de mieux que de revenir à quelques endroits , qui devroient avoir esté inferez dans ce que je vous en ay déjà donné. On n'est pas si bien instruit de toutes les particularitez d'une Histoire qu'on écrit à mesure que les événemens se passent, qu'il n'en échape toujours quelques-uns , non pas par oubly , mais parce qu'on ne sçauroit quelquefois découvrir si-tost tous les ressorts de

la politique que les principaux Interessez mettent en usage , & diverses autres choses , qui bien que moins difficiles à sçavoir , ne viennent pas toujours à la connoissance dans les temps qu'elles arrivent. Il y a aussi souvent des pieces que l'on ne peut pas toujours recouvrer d'abord. Comme je croy que vous serez bien-aise d'avoir une Histoire à laquelle rien ne manque , je vous feray part de toutes ces choses. Quoy qu'on ne les trouve pas dans l'ordre où elles devroient avoir esté mises , cela ne fera nul em-

barras aux personnes d'esprit, qui sçavent placer dans leur imagination les nouvelles circonstances qu'on leur apprend, selon les événemens auxquels elles ont rapport. Ce n'est pas à dire que la mesme chose doive arriver dans toutes mes Lettres. J'ay tant de soin de ramasser tout ce qui peut empescher qu'elles ne soient défectueuses, & de marquer les endroits sur lesquels j'ay pu m'abuser, que si elles ne sont pas tout-à-fait fidelles, elles approcheront beaucoup de la perfection, au moins.

L iiij

de ce costé-là; car pour ce qui me regarde, j'avoie qu'elles ne sont pas écrites aussi-bien qu'elles pourroient l'estre, & que la matiere le demãderoit; mais la précipitation est une excuse d'autant plus legitime, que vous m'avez témoigné souhaiter qu'elles tirassent plutôt leur beauté de la verité des choses, que de la pureté du stile. Vous sçavez qu'il ne peut estre assez châtié, lors qu'on donne de pareils Ouvrages presque comme des nouvelles, c'est à dire, en prenant si peu de

temps pour les polir, qu'il est impossible que l'on n'y laisse toujours beaucoup de defauts qui seroient inexcusables, si le plaisir de la nouveauté ne meritoit pas qu'on leur fist grace. Il en est des Relations précipitées comme des fruits verds, qui sont agreables & d'un grand prix, & que l'on ne considere que parce qu'on les voit hors de leur saison, les mesmes fruits, quoy que mille fois plus beaux, estant moins estimez si-tost qu'ils sont devenus communs. Suivat ce que je viens de vous

dire qu'il me reste plusieurs choses à vous apprendre qui n'ont point esté placées dans leur rang, parce qu'elles n'étoient pas encore venuës à ma connoissance, je vais remonter presque à la source des mouvemens qui agitent aujourd'huy l'Angleterre. Le Prince d'Orange ayant rêvé long-temps aux moyens de les faire réussir avant qu'il les laissast éclater, & ayant mesme commencé à nouïer quelques intelligences avec plusieurs Seigneurs Anglois, il se trouvoit encore bien

étoigné du but qu'il avoit en veüe , lors que M<sup>r</sup> de Schomberg passa en Angleterre à son retour de Portugal. Ce Maréchal estoit party de France quelque temps après la suppression de l'Edit de Nantes , quoy qu'il fust en son pouvoir de n'en pas sortir, & que le Roy souhaitast même qu'il y demeurast. Il eut une conversation particulière avec Sa Majesté , lors qu'il prit congé d'Elle. Le Roy fut touché de son départ , & luy fit connoistre avec une tendre émotion , que c'estoit

luy qui se resolvoit à le quitter. Les manieres de ce Prince sont assez connuës lors qu'il veut donner des marques de son estime à ceux qu'il en juge dignes. Cependant toutes honnestes & toutes engageantes qu'elles sont, elles ne purent retenir M<sup>r</sup> de Schomberg, qu'on a toujours cru, & qu'on croit encore à-voir esté entraîné par la femme, qui ne pouvoit demeurer dans un Royaume, où la Religion n'estoit pas soufferte. Il partit enfin pour le Portugal, où il fut d'abord receu

avec applaudissement, à cause des grands services qu'il a autrefois rendus à cette Couronne ; il a mesme beaucoup de bien en ce Pays là, & ce bien est accompagné de Titres fort honorables. Les Grands luy rendirent les honneurs qu'il pouvoit attendre d'eux, & l'on tient mesme que quelques-uns luy en firent trop. Enfin s'il eut des amis en Portugal, il eut aussi des jaloux. La Religion se méla à la jalousie, ou du moins elle servit de pretexte à tout ce qu'on fit pour l'o-

bliger d'en partir. Il passa en Angleterre, où le Roy Jacques II. luy fit rendre les honneurs qui estoient deus à sa qualité & à son merite, mais comme il estoit d'humeur à se chagriner de tout, peut-estre par le remords qui le tourmentoit pour avoir quitté la France si legerement, après toutes les honnestetez qu'il avoit receuës du Roy, il se persuada qu'estant Protestant, le Roy d'Angleterre n'auroit pas assez d'ouverture de cœur pour luy, & resolut de choisir une autre

demeure. Il y avoit long-temps que le Prince d'Orange le regardoit comme un homme qui le pouvoit servir dans son entreprise. M<sup>r</sup> de Schomberg avoit esté Page, & ensuite Chambellan d'Henry Frederic de Nassau, son ayeul, & le Prince d'Orange dans sa plus tendre jeunesse l'avoit toujours appellé son pere, de sorte qu'il avoit une certaine veneration pour luy, qui ne luy avoit encore pû permettre de luy découvrir un dessein aussi criminel que celuy qu'il avoit

136 *VIII. P. des Affaires*  
formé d'envahir le Royaume  
d'Angleterre, & de détrôner  
son Beaupere. Enfin, je ne  
puis vous dire quand, com-  
ment, ny par qui l'ouverture  
luy en fut faite, si ce fut en  
Portugal, & si M<sup>r</sup> de Schom-  
berg avoit passé en Angle-  
terre pour y servir le Prince  
d'Orange, ou si ce fut là seule-  
ment que les desseins de ce  
Prince luy furent connus,  
mais ce qu'il y a de tres. cons-  
tant, c'est que le projet du  
Prince d'Orange auroit eu  
beaucoup de peine à reüssir  
sans M<sup>r</sup> de Schomberg. Ce

Maréchal s'aboucha avec plusieurs Seigneurs d'Angleterre , & prit des mesures avec eux. Ceux qui n'auroient pas écouté les propositions de ce Prince ambitieux, qu'ils regardoient comme un jeune temeraire qu'ils avoient veu malheureux dans toutes ses entreprises, preferent l'oreille à ce que leur dit M<sup>r</sup> de Schomberg, non seulement parce qu'il estoit grand Capitaine , & qu'il avoit toujours reussy dans ce qu'il avoit voulu tenter , mais encore par ce qu'il a-

M

voit la reputation d'estre homme de teste , & de bon conseil. Ce fut ce qui les porta à noüer entierement la partie avec luy. Ainsi il ne fut plus question que d'achever de prendre des mesures, & de gagner ceux qu'on jugeroit à propos de faire entrer dans ce secret, & dont on avoit le plus de besoin. M<sup>r</sup> de Schomberg pour éloigner tout soupçon , passa auprès de l'Electeur de Brandebourg qui le retint à son service , afin de mieux couvrir le jeu qu'on vouloit jouer.

Il rendit compte à cet Electeur de tout ce qu'il avoit fait en Angleterre, & le Prince d'Orange quitta la Haye & les vint trouver pour conferer avec eux. Il falut du temps pour regler tout ce qui regardoit une affaire de cette imporrance, & pour lever les obstacles qu'on y rencontroit, de sorte que le Prince d'Orange ayant besoin d'entretenir souvent M<sup>r</sup> de Schomberg, ce Maréchal vint demeurer à la Haye. Vous avez sceu le reste, & que comme on ignoroit cette intrigue, on

140 *VIII. P. des Affaires*  
douta long-temps, si M<sup>r</sup> de  
Schomberg demeureroit au  
service des Etats, ou s'il re-  
tourneroit à celuy de l'Elec-  
teur de Brandebourg.

Cet article meritoit d'au-  
tant plus de trouver place  
dans mes Lettres, qu'il est  
comme la base sur laquelle  
roulent tous les mouvemens  
que je décris, & que chacun a  
souhaité sçavoir comment  
s'estoit traitée cette grande  
affaire, qui avoit éclaté tout  
d'un coup, sans qu'on eust  
pû deviner les ressorts qui  
avoient fait mouvoir toute

l'Angleterre, dans le temps qu'elle paroissoit tout à fait tranquille, & que son Souverain jouissoit de toute l'autorité que les Loix de l'Etat donnent aux Rois de la Grand'Bretagne.

On voit par ce que je viens de vous apprendre, que les bruits qui avoient couru que le Roy de France avoit obligé M<sup>c</sup> de Schomberg à sortir de son Royaume, & qui estoient crus, & le sont encore par le Public, & particulièrement par les Etrangers, sont remplis de fausseté. M<sup>c</sup> de

Schomberg ne tenoit pas le mesme langage ; mais il gardoit un silence qui paroissoit l'approuver. Il luy estoit avantageux pour sa reputation qu'on crust que le Roy de France l'avoit obligé de sortir de ses Etats, parce qu'autrement la maniere dont il en usoit avec un Roy son allié ne pouvoit estre justifiée. Ce n'est pas que son procedé ne fust blâmable par beaucoup d'autres endroits. Outre que les obligations qu'il avoit au feu Roy Charles II. & dont j'ay parlé ail-

leurs, estoient un motif pour le retenir, il devoit songer qu'il n'est jamais glorieux de favoriser des crimes, & de servir d'instrument pour ravir une Couronne à son legitime Possesseur. La difference de Religion ne permet point de ravir le bien d'autrui. C'est un fait qui n'est disputé par aucune Nation, & toutes les Religions le défendent. Aussi M<sup>r</sup> de Schomberg, après avoir presté sa teste pour une action si noire, semble refuser son bras depuis qu'il est en An,

44 *VIII. P. des Affaires*  
gleterre. Il ne se declare pas  
directement là-dessus, mais  
comme il a toujours éludé le  
combat sous divers pretextes,  
on voit bien qu'il n'évite de  
se mettre en campagne que  
par la crainte qu'il a de ternir  
la gloire qu'il s'est acquise  
dans toutes les occasions où  
il s'est trouvé.

Je viens à un autre Article  
qui regarde le Comte de Sun-  
derland, dont je vous ay déjà  
entretenuë, sa trahison estant  
une des plus infames actions  
dont on ait oüy parler depuis  
plusieurs siecles. Il a couru  
depuis

depuis trois mois une Lettre de ce Comte, dont je n'ay pû avoir la copie, mais que des personnes tres-dignes de foy ont leuë. Il marque dans cette Lettre en termes formels, *Qu'il avoit fait la folie de feindre de se rendre Catholique pour s'attirer l'entiere confiance du Roy Jacques II. & luy donner ensuite des conseils violens qui pussent détruire la Religion qu'il avoit feint d'embrasser.* Il est donc constant que ce Comte qui estoit premier Ministre du Roy d'Angleterre, a travaillé de con-

N

cert avec le Prince d'Orange pour faire tomber ce Monarque dans les pieges qu'ils luy tendoient l'un & l'autre. Il estoit impossible que Sa Majesté s'en garantist, puis qu'ils estoient convenus que ce Comte, pour mieux ébloüir les hommes, commenceroit par se jouer du Ciel, en feignant de se rendre Catholique. Il alla plus loin, & faisant les fonctions de cette Religion, il poussa la perfidie & le sacrilege jusques à communier publiquement dans la Chapelle du Roy.

Après cela peut-on condamner ce Prince de s'y estre confié, de luy avoir découvert ses desseins, & d'avoir pris ses avis sur les moyens de les faire reussir ? Il estoit déjà son premier Ministre, & avoit esté attaché à sa personne dès le temps que ce Monarque n'estoit que Duc d'Yorc. Il paroissoit non seulement Catholique, mais Catholique zélé, & le Roy à cause de la diversité des Religions d'Angleterre, & de la haine qu'on y a pour ceux qu'on nomme Papistes, avoit

N ij

peu de personnes en qui il pust s'assurer. Ainsi on n'a pas sujet d'estre surpris, si croyant de la sincerité dans ce Comte, il n'a point connu que son Ennemy travailloit par luy à sa ruine. Cet Article seul, à l'examiner avec toute l'attention qu'on luy doit, détruit tous les Manifestes du Prince d'Orange, & fait voir que son ambition seule, & le seul dessein d'usurper la Couronne d'Angleterre, l'a fait passer en ce Royaume-là, sans que la Religion y ait eu aucune part. On l'a connu depuis

d'une maniere à n'en point douter, & il n'y a presentement là-dessus qu'une seule voix. Les motifs qui l'ont fait agir, ne sont ignorez ny des Peuples, ny des Grands, & ils l'avoient tous, de quelque Religion qu'ils soient. Ce Prince n'avoit pas de prétextes assez forts pour autoriser son passage en Angleterre avec une Armée. Il veut qu'un Roy, qui est son Oncle & son Beaupere, fasse des choses qui aigrissent ses Sujets, & il luy fait conseiller par les principaux Ministres

150 *VIII. P. des Affaires*  
qu'il a subornez, ce qu'il doit  
faire pour rendre son gou-  
vernement odieux , & les en-  
gager ensuite à la révolte. En  
effet , si les Peuples d'Angle-  
terre ont cru avoir lieu de se  
plaindre de leur Roy , c'est  
parce qu'il a executé ce que  
le Prince d'Orange avoit con-  
certé avec les Traistres , qui  
par des semblans étudiés d'un  
zele apparent , s'estoient ren-  
dus maistres de l'esprit de ce  
Monarque. Il ne faut pas estre  
fort habile pour voir qu'un  
homme qui en use de la sorte,  
n'a ny honneur ny Religion.

S'il avoit voulu servir la Religion , comme portent ses Manifestes , il n'avoit qu'à ne pas faire donner au Roy d'Angleterre, les conseils que ses Emissaires l'ont comme forcé de suivre , & si au lieu de ceux-là , il luy en avoit fait donner de tout contraires , il auroit appuyé la Religion Protestante , sans estre obligé de passer en Angleterre , pour luy rendre des services qu'elle n'exigeoit pas de luy. Mais il vouloit que les affaires fussent dans la situation où il est venu à bout

152 *VIII. P. des Affaires*  
de les faire mettre, afin de  
profiter des troubles, & de  
paroistre publiquement Res-  
taurateur du mal qu'il avoit  
fait conseiller secretement.  
Le Prince d'Orange avoit  
auprès du Roy d'Angleterre  
plusieurs autres personnes  
que le Comte de Sunderland  
qui le trahissoient, & qui ap-  
puyoient les avis de ce Com-  
te, sans qu'ils parussent d'in-  
telligence avec luy, & c'est  
par ce stratagème que l'em-  
prisonnement des Evesques  
a esté conseillé, & qu'on a  
passé à l'execution.

J'ay encore une chose à vous apprendre touchant les mouvemens d'Angleterre , qui vous surprendra , & qui vous fera connoître , qu'il y a long-temps qu'on a commencé d'en jeter les fondemens. On ne doit pas en estre surpris ; il faut beaucoup de temps pour faire meurir une aussi grande entreprise. Je vous diray donc , que j'ay scû par des personnes à qui l'on doit ajouter foy , & qui ont assez d'interêt aux affaires d'Angleterre, pour faire croire qu'ils en ont eu des lumie-

154 *VIII. P. des Affaires*  
res particulieres, que le feu  
Marquis de Grana, a travaillé  
au Projet de ce qui se passe  
aujourd'huy avec le Prince  
d'Orange. On voit par là que  
l'Espagne n'est pas moins en-  
trée dans cette affaire que ce  
Prince. C'est l'ordinaire de  
la Maison d'Autriche de  
chercher à reparer dans le  
Cabinet les affronts qu'elle  
reçoit les armes à la main.  
Elle crie contre les Conque-  
rans, quoy qu'ils ne com-  
battent qu'à juste titre, &  
tâche de noircir leur réputa-  
tion. Son hipocrisie va jus-

qu'à l'excès, & on croiroit à l'entendre, que la raison, & la justice reglent tous les pas, & que rien au monde ne seroit capable de l'engager à ce qui pourroit leur estre contraire. Cependant elle a toujours sceu se prevaloir des occasions qu'elle a trouvées pour s'agrandir, quelque injustice qu'il y ait eu, & il est certain que si la Maison d'Autriche avoit vû ses affaires dans une situation aussi avantageuse que celles du Roy estoient quand les Turcs attaquèrent Vienne,

156 *VIII. P. des Affaires*  
elle ne se seroit guere mise  
en peine de la justice, & de  
la Religion ; elle auroit con-  
quis la moitié de l'Europe ;  
comme il estoit facile à Sa  
Majesté de le faire en ce  
temps-là. Ses Partisans mes-  
mes ne s'en cachent pas, &  
s'estonnent que le Roy ne  
l'ait pas fait. On voit que les  
interests les plus sacrez ne  
peuvent arrester cette Mai-  
son, lors qu'elle se trouve en  
état d'agir, ou par la force  
des armes, ou par la politi-  
que, & la part qu'elle a au-  
jourd'huy aux mouvemens

d'Angleterre en est une preuve. Le Roy Jacques paroïsoit trop amy de la France, il ne se vouloit point declarer contre elle ; elle a travaillé à la perte de ce Prince , sans examiner s'il y avoit de la justice dans son procedé, & si la Religion n'en souffriroit pas. Je ne repete point ce que j'ay dit dans toutes mes Lettres, & qui justifie que le Pape s'est employé à détrôner ce Monarque. Je ne suis rentré un moment dans cet Article que pour faire voir ce que je ne viens que de décou-

vrir, qui est que le feu Marquis de Grana, a dressé pour l'Espagne le premier plan de cette affaire. C'est par où elle a commencé, & elle finit par le congé qu'on a donné à Madrid à l'Envoyé Extraordinaire du Roy d'Angleterre, d'où il a esté chassé, pour ainsi dire, je ne dis pas honteusement, car ce n'est point sur ce Prince que la honte en rejait, mais sur ceux qui pour plaire à un Usurpateur à qui ils ont applany le chemin du Trône, chassent le Ministre d'un Roy legitime, qui souffre

pour la véritable Religion que les Espagnols ont tant de soin de faire fleurir chez eux, pendant qu'ils travaillent à la détruire dans trois Royaumes.

Il faut encore vous parler d'une chose qui a fait raisonner toute l'Europe, & à laquelle les politiques n'ont pû rien comprendre, parce qu'elle a paru directement opposée au caractère du Prince d'Orange. On sçait qu'il n'a jamais rien épargné pour arriver à ses fins, & qu'il s'est toujours servy des voyes

160 *VIII. P. des Affaires*  
les plus courtes. Ainsi on  
a esté fort surpris de voir  
qu'ayant pû estre maistre de  
la Personne du Roy son  
Beaupere , il l'ait neanmoins  
laissé échaper. On s'est épui-  
sé en raisonnemens là-dessus,  
& cependant personne n'a  
frapé au but ; aussi n'estoit-ce  
pas une chose aisée , comme  
vous allez le voir. Lors qu'on  
arresta le Roy après qu'il se  
fut sauvé la premiere fois, le  
Peuple de Londres en témoi-  
gna une joye toute extraor-  
dinaire. Ce Prince fut recon-  
duit dans son Palais avec des

acclamations generales , & l'on peut dire que la foule le reporta presque comme en triomphe jusque dans son Appartement. Chacun suivoit en cela son inclination ; personne n'estoit gagné pour en user de la sorte , & le Roy n'avoit pas crû qu'on l'arresteroit , & qu'il seroit obligé de se laisser remener à Londres. Ainsi lors que la joye éclatoit pour son retour , elle ne venoit que du pur zele des Peuples. La cabale du Prince d'Orange n'avoit pû s'étendre jusque - là ; on ne peut

O.

avoir d'inrelligence avec des Peuples, le secret seroit mal gardé, & c'estoit beaucoup que ce Prince en eust avec les principaux Seigneurs d'Angleterre, & la plus grande partie des plus considerables Officiers de l'Armée. Le Prince d'Orange ayant appris les grands & éclatans transports de joye que le Peuple avoit marquez au retour du Roy à Londres, & qu'il les avoit poussez jusqu'à faire des feux de joye le soir en beaucoup d'endroits de la Ville, demeura dans une sur-

prise qu'il seroit difficile d'exprimer, & se trouva hors de toutes mesures. Si d'un costé il luy paroïssoit dangereux de laisser passer le Roy en France, où il ne doutoit point qu'il n'eust dessein de se retirer, il ne trouvoit pas qu'il y eust moins d'inconvenient à le garder Prisonnier, & à faire travailler à son procès. Il le pouvoit, & il estoit mesme presque seur de tous les Presbiteriens. C'estoit la seule voye qu'il avoit de se défaire du Roy; autrement il eust risqué à ruiner entière-

164 *VIII. P. des Affaires*  
ment ses affaires , par ce que  
dans la situation où estoient  
les choses , les exemples pas-  
sez auroient aisément fait  
voir , de quelle main eust  
party le coup , & il estoit à  
craindre qu'on ne voulust  
point pour Souverain un  
Prince qui se défaisoit si  
violemment de ses Ennemis,  
& mesme des Personnes d'un  
rang aussi élevé que celuy du  
Roy. Ces reflexions l'occupe-  
rent pendant quelque temps,  
& après avoir bien rêvé à ce  
qu'il avoit à faire dans une  
conjoncture si delicate & si

importante pour luy, il fit faire au Roy toutes les propositions dont je vous ay parlé dans leur lieu, & prit si bien ses mesures, que ce Prince ne pouvoit aller ailleurs qu'à Rochester. Il l'y envoya avec une tres-foible Garde, fort persuadé qu'il se trouveroit défait de sa personne par le moyen qu'il avoit imaginé. Il avoit choisi Rochester, parce que le Peuple de cette Ville-là est extrêmement brutal, & amy de la nouveauté, & qu'il estoit presque le seul qui n'eust

point donné de marques de tendresse pour son Souverain. Cela fit croire au Prince d'Orange que ce Peuple, déjà naturellement porté à la révolte, estant excité sous main, passeroit aux dernières extremitez, forceroit le lieu où estoit le Roy, & le sacrifieroit à sa fureur. La Garde estoit foible, & les Commandans instruits de ce qu'ils avoient à faire. Ainsi pour peu que le Peuple se fust mis en estat de se rendre maistre du Château, si tost qu'on l'y auroit veu entrer en tumulte.

le reste se fust trouvé fait, sans qu'on eust sçû d'où seroit party le coup, & les plus seditieux en auroient esté chargez, sans que pourtant aucun l'eust esté personnellement, puis qu'on auroit rejeté cet abominable parricide sur la multitude, & sur la mauvaise destinée du Roy. Enfin on avoit pris en secret routes les mesures nécessaires pour la perte, & si le Peuple ne se fust pas avisé de luy-mesme de ce qu'on vouloit qu'il fist, tout estoit concerté pour l'y exciter sans qu'on

168 *VIII. P. des Affaires*  
eust pû découvrir d'où cela  
seroit venu , de sorte qu'il  
auroit cru faire de luy mesme  
ce qu'on l'auroit engagé de  
faire. Pendant qu'on travail-  
loit d'un costé à faire perir le  
Roy, ce Prince songeoit de  
l'autre aux moyens de se  
sauver. Ceux qui le gardoient  
ne sçavoient pas ce qui avoit  
esté projecté , mais ils s'ap-  
perçoient bien, qu'ils fe-  
roient plaisir au Gouverne-  
ment present , s'ils ne le gar-  
doient pas avec une exacti-  
tude rigoureuse , & mesme  
s'ils fermoient les yeux sur  
tout

tout ce qu'il pourroit faire. Il est vray que c'estoit l'intention de ceux qui vouloient que le Roy fust sacrifié, mais quand ils avoient pretendu que la Garde n'en useroit pas avec une severité trop exacte, ils entendoient qu'elle ne s'opposeroit que foiblement à la violence du Peuple, surquoy ils ne s'estoient pas entierement expliquez, ne voulant que laisser entrevoir les choses, sans les dire positivement, afin de ne pouvoir estre accusez, ou du moins convaincus, lors que le coup

P

170 *VIII. P. des Affaires*  
feroit fait. Cependant il  
arriva que la Garde prit le  
change. Elle laissa échaper  
le Roy, avant que le Peuple  
eust executé ce qu'on atten-  
doit de luy. On estoit en  
quelque sorte assuré qu'il au-  
roit répondu tost ou tard à  
ce qu'on s'estoit promis de sa  
violence pour un si lâche at-  
tentat, & quand cela ne seroit  
pas venu de luy-mesme, il s'y  
seroit trouvé excité ; mais  
l'emportement qu'on luy sou-  
haitoit contre le Roy n'avoit  
pû encore paroistre, parce  
que sa fureur avoit toujours

eu de l'occupation, & qu'elle s'estoit attachée contre plusieurs Catholiques, qu'elle avoit insultez, & sur lesquels elle s'estoit répandue avec une impetuofité si précipitée, qu'elle ne pouvoit continuer sans relascher pour prendre haleine, s'il m'est permis de parler ainsi.

Voilà un grand éclaircissement pour la posterité qui apprendra par là de quelle maniere le Ciel a conservé le Roy d'Angleterre, & quelles estoient les intentions du Prince d'Orange, contre la

172 *VIII. P. des Affaires*  
vie de son Beau-pere, & de  
son Oncle, & enfin d'un  
Monarque, qui ne s'estoit  
point voulu mettre en estat  
de se garantir des coups dont  
on l'avertissoit qu'il devoit  
estre frapé, ny recevoir au-  
cun des secours qu'on luy  
offroit, parce qu'il croyoit  
son Gendre trop honneste  
homme, pour luy vouloir  
ravir le Trône, & la vie. Ce-  
pendant ce Gendre a executé  
une partie de ses criminels,  
& ambitieux projets. Il s'est  
violemment & à main armée  
emparé du Trône, ainsi que

font les Tirans, mais Dieu a permis que ses horribles desseins contre la vie du Roy n'ayent point eu d'effet.

Après vous avoir parlé de quelques faits historiques, que les raisons que je vous ay dites m'ont empêché de placer dans mes Lettres précédentes selon l'ordre des événemens, je viens à un Sermon du Docteur Burnet, qui m'échapa dans le temps qu'il fut prononcé devant le Prince d'Orange. Ce fut dans la première occasion qui se presenta après l'arrivée de

174 *VIII. P. des Affaires*  
ce Prince à Londres. En voicy  
quelques endroits. Un evene-  
ment tel que celuy-cy, peut estre  
appellé justement l'Ouvrage de  
Dieu, si l'on donne ce nom à  
toutes les grandes choses.

Il est vray que cet évène-  
ment est grand de beaucoup  
de manieres, quoy qu'aucune  
grande action n'y ait part. Il  
est grand par l'énormité du  
crime ; il est grand par une  
trahison inouïe , & il est  
d'autant plus grand par sa  
nouveauté , que la Religion  
y a servy de pretexte. On le  
publie , on l'écrit ; on le

presche, & cependant il seroit difficile de sçavoir quelle est la Religion qui autorise de pareils desseins, car bien loin qu'il y en ait aucune qui permette de ravir le bien de son prochain, il n'y en a point qui souffre mesme qu'on en forme le desir. A l'égard de ce que Burnet dit, *Que cet événement peut estre justement appelé l'Ouvrage de Dieu*, il n'y a rien de plus captieux, & l'apparence de verité qui s'y trouve n'empesche pas que ce qu'il avance ne soit absolument faux,

Tout ce qui se fait dans le monde n'est pas l'Ouvrage de Dieu ; autrement on auroit lieu de conclure qu'il seroit l'Auteur de tout le mal qui arrive, & il est certain que ce seroit luy faire un outrage que d'oser l'en accuser. Chacun a son libre arbitre pour faire le bien, ou choisir le mal; & lorsque le méchant prend le party de faire le mal, on ne peut dire que Dieu en soit cause. Tout ce que l'on pourroit avancer en cette occasion, c'est que le Prince d'Orange s'estant volontaire-

ment déterminé au mal, Dieu auroit permis que ses crimes servissent à punir les Peuples d'Angleterre ; mais il n'y a nulle gloire pour les Tyrans par qui cette sorte de punition se fait. Les Instrumens de la justice de Dieu ne sont pas plus estimez que ceux qui executent les Arrests de la justice des hommes. Dieu fait voir sa colere cõtre ceux qu'il châtie, & precipite souvent ceux qui ont servy à sa vâgeance. Atti-la fut un des plus puissans Monarques du monde ; il ne passa néanmoins que pour un Ty-

178 *VIII. P. des Affaires*  
ran, & fut surnommé le *Fleau*  
*de Dieu*. Je pourrois prouver  
par une infinité de raisons,  
que le Prince d'Orange, ny  
ceux qui voulant justifier son  
usurpation, cherchent à faire  
passer ses crimes pour des ver-  
tus, ne sçauroient dire qu'il  
est protégé de Dieu, & que  
son invasion en Angleterre  
en est l'Ouvrage, sans faire un  
blasphême horrible contre la  
Divinité. Comment oseroit-  
on soutenir que Dieu auto-  
rise ce que font les Usurpa-  
teurs pour détrôner les Rois  
legitimes, puis que S. Paul

parlant aux Romains, selon son esprit qu'il avoit receu, leur dit touchant l'obligation d'estre soumis aux Puissances Souveraines, *Que tout le monde soit soumis aux Puissances superieures, car il n'y a point de Puissance qui ne vienne de Dieu & c'est luy qui a étably toutes celles qui sont sur la terre. Doctrine Apostolique & divine sur la puissance des Rois & des autres Souverains, contre tous ceux qui sous pretexte de Religion violent la Religion mesme en secoüant le joug de l'autorité. Celuy donc qui*

180 *VIII. P. des Affaires*  
*resiste aux Puissances , resiste à*  
*l'ordre de Dieu , & ceux qui y*  
*resistent, attirent la condamnation*  
*sur eux-mesmes. Ce raisonne-*  
*ment est tiré d'un Ouvrage*  
*fait contre l'invasion du Prin-*  
*ce d'Orange en Angleterre.*  
*Je passe à la suite du Sermon*  
*de M<sup>r</sup> Burnet.*

*Un vent contraire qui sem-*  
*bloit seulement nous devoir faire*  
*craindre la main de Dieu , sans*  
*toutefois que nous en ayons beau-*  
*coup souffert, & que nous ayons*  
*perdu plus d'un homme ; un au-*  
*tre vent frais & favorable, qui*  
*nous a garantis de ceux qui*

avoient ordre de nous attendre ,  
qui nous a portez si proche du  
port , qui changea immediate-  
ment après pour nous y faire  
entrer , & qui ayant executé sa  
commission, se mit immédiatement  
à une autre pointe , & tout cela  
joint à la douceur de l'air dans  
une saison si avancée , renferme  
des circonstances si remarquables,  
qu'il faudroit que nous fussions  
bien insensibles pour ne pas ressen-  
tir de tres-profondes impressions.  
Voilà un Article bien rempli  
de vent. L'Auteur parle d'a-  
bord d'un vent contraire , &  
ensuite d'un autre vent frais

qui les porta près du Port, les y fit entrer, & qui ayant executé sa commission se mit après à une autre Pointe. Je croyois que ces deux vents feroient les deux Points de ce Sermon, & qu'on y verroit une Dissertation sur leur nature. Cependant ils ne sont placez dans cet article que pour prouver que l'invasion du Prince d'Orange en Angleterre est l'ouvrage de Dieu. Voilà les consequences qu'il tire de son argument; elles sont tres-mal fondées & il y auroit peu de gens receus

Docteurs , s'ils argumen-  
toient de cette sorte. M<sup>r</sup> Bur-  
net ne peut nous convaincre  
qu'il y ait du miracle dans le  
Personnage qu'il fait jouer  
aux vents , à moins qu'il ne  
nous prouve qu'ils n'ont ja-  
mais fait le mesme ma-  
nege pour personne , &  
que de tout temps il a esté  
impossible à aucun Vaisseau  
d'aborder les costes d'Angle-  
terre. C'est toutefois une  
chose qu'on voit tous les  
jours , & ceux qui y ont dé-  
barqué ne se font point en-  
core avisez de dire que c'est

184 *VIII.P. des Affaires*  
un ouvrage de Dieu , & de  
faire , pour le prouver, une  
peinture des vents favorables  
qui ont contribué à les y faire  
passer. Si les vents qui n'ont  
point esté contraires au Prin-  
ce d'Orange , devoient nous  
marquer la volonté de Dieu  
pour le succès de la plus lâche  
entreprise dont on ait encore  
ouïy parler , pourquoy M<sup>r</sup>  
Burnet ne fait-il mention  
dans ses Sermons , que des  
vents qui ont favorisé la Flote  
de son Heros , & pourquoy  
ne dit-il rien de ceux qui  
avoient auparavant si mal-

traité cette mesme Flote ? Il faut qu'il tombe d'accord qu'elle fut dispersée en plusieurs endroits , qu'il y eut plusieurs Bastimens perdus, & un fort grand nombre de chevaux noyez, & que l'on fut obligé de revenir dans les Ports , & de refaire presque un armement tout nouveau. On devoit dès lors conclure que cette tempeste estoit l'ouvrage de Dieu , & dire qu'il s'opposoit aux injustes desseins d'un Tiran, puis qu'il est aussi probable que les vents contraires ont presagé le

Q

186 *VIII. P. des Affaires*  
couroux du Ciel contre l'U-  
surpateur d'Angleterre, que  
vray de dire que le calme a fait  
cōnoistre que Dieu consentoit  
à son usurpation. Mais M<sup>r</sup> Bur-  
net supprime tout ce qui est  
contre luy, & veut ébloüir les  
Peuples avec du vent, en  
faisant un dénombrement de  
circonstances fort ordinaires,  
& qui n'ont rien qui les fasse  
approcher du miracle. Il fa-  
loit que la matiere de son  
Sermon luy fist beaucoup  
de peine à trouver, & qu'elle  
fust bien sterile, pour s'amu-  
ser à prescher devant tout ce

que l'Angleterre avoit de plus considerable, des bagatelles qui n'estoient pas capables de tromper mesme des Enfans , & qui devoient plus servir à faire voir la foiblesse de sa cause, qu'à la rendre bonne. Si c'est par là qu'il est parvenu à l'Episcopat , on peut dire que le Prince d'Orange fait peu d'état des Evêchez d'Angleterre , puis qu'il en pourvoit de si foibles Orateurs , & qui d'ailleurs se trouvent noircis de crimes, comme je vous l'ay déjà marqué. Mais il a eu ses rai-

Q ij

188 *VIII. P. des Affaires*  
fons pour en user de la sorte,  
& la suite nous le fera encore  
mieux connoître. Cepen-  
dant voyons si le reste du  
Sermon répond au commen-  
cement. Voicy comment ce  
Predicateur poursuit.

Tant de grands Princes qui-  
ont concouru dans cette affaire,  
& principalement l'heureuse  
union qui s'est trouvée dans les  
Provinces Confederées, lesquelles,  
toutes composées qu'elles sont de  
tant de differens Corps, semblent  
n'avoir eu en cette occasion,  
qu'une teste, & qu'un cœur,  
tout cela renferme des caractères

*sensibles de la Main de Dieu.*

Cet article fait voir d'abord ce que la plupart des Alliez veulent nier , sçavoir qu'ils ont travaillé avec le Prince d'Orange pour détronner le Roy d'Angleterre. M' Burnet le presche publiquement devant une Assemblée si nombreuse , & si distinguée , qu'il n'auroit osé avancer des choses de cette nature si elles n'auroient esté veritables. Aussi n'avons-nous point sceu que ces grands Princes ayent formé aucunes plaintes contre luy pour avoir decouvert

leur secret si publiquement.

Ces Princes sont bien honorez d'estre loüez par M<sup>r</sup> Burnet , pendant que le Ciel se plaint de ce qu'ils font souffrir à la veritable Religion ; que ce qu'il y a de personnes de pieté parmy leurs Sujets en murmurent , & qu'ils sont assurez que la Posterité condamnera ce qu'ils ont fait contre un Roy dont la bonté égale la naissance , qui a toujours fait paroistre une pieté exemplaire , qui n'a point usurpé les Etats d'autrui , & dont aucun Souverain n'a

lieu de se plaindre. Quand mesme il auroit vêcu en Tyran , & que le sang qu'il auroit versé couleroit par toute l'Europe, les Rois se donnant le nom de Freres , devoient veiller à sa conservation , & ne pas permettre qu'on le détrônast , l'exemple estant d'une dangereuse consequence , puis qu'ils ne le peuvent autoriser, sans avoir beaucoup à craindre un jour pour eux-mesmes. La suite du mesme Article découvre ce que les Hollandois ont toujours nié, parce qu'il ne leur estoit pas

192 *VIII. P. des Affaires*  
fort glorieux d'avoir travaillé si unanimement à détrôner un Roy legitime, & qu'on a toujours d'abord de la peine & de la honte à convenir qu'on a eu part à un attentat qu'on voit detesté de tout le monde ; mais M<sup>r</sup> Burnet qui n'en a point, leve le masque en Angleterre. Il ne faut pas s'étonner si on y avouë le crime avec hardiesse, & avec impunité, puis qu'on n'estoit party de Hollande avec un appareil si considerable, que pour l'y faire regner. La fin de l'article fait connoistre  
que

que l'heureuse Union des Etats pour détrôner Sa Majesté Britannique, renferme des caractères sensibles de la main de Dieu. Cette ridicule conclusion ressemble à celle que j'ay déjà combattüe. Comme l'Auteur a dit que les vents qui avoient favorisé le débarquement du Prince d'Orange en Angleterre, estoient un Ouvrage de Dieu, il conclut icy que l'heureuse union qui s'est trouvée dans les Provinces Confederées pour perdre un Roy Catholique, renferme les caractères sensibles de

R

*la main de Dieu.* C'est repeter la mesme chose par differens mots. On peut dire toutefois qu'il y a bien plus d'impieté dans ce second Article que dans le premier, & que les caracteres de la main de Dieu ne doivent avoir aucun rapport avec l'Union des Etats, pour aider à commettre une action qui renferme plusieurs crimes selon Dieu & selon les hommes, & à se saisir du bien d'autrui; & cela, non pas par une guerre ouverte, mais en seduisant sourdement les propres Sujets d'un Roy contre

sa Personne, & en faisant élever son Sang contre Sa Majesté sacrée. Tous ces crimes ont esté causez par l'Union qu'ont faite les Provinces Confederées, qui n'ont en cette occasion qu'une teste, & qu'un cœur. On le dit, on veut l'insinuer aux Peuples par mille Ecris seditieux, & l'on voit un criminel au premier chef qui sacrifiè tout à sa fortune, & qui avec une impieté qui va jusques à l'effronterie, le presche publiquement, & conclut qu'une union qui a mis en feu toute

R ij

l'Europe, qui a déjà fait couler des ruisseaux de sang presque dans toutes les parties, qui n'a esté suivie que de sacrileges & d'assassinats, renferme des caracteres sensibles de la main de Dieu. Mais devant qui ose-t-il tirer des conclusions si criminelles & si sacrileges, par lesquelles il pretend montrer que la perfidie des Etats qui faisoient embrasser un Roy par leurs Ambassadeurs, en l'assurant qu'ils n'en vouloient ny à sa Personne, ny à son Trône, renferme des caracteres sen-

*sibles de la main de Dieu ?*  
Quoy que cette Union que les Hollandois sembloient avoir plus fortement jurée entre eux, qu'elle ne l'estoit auparavant, fust la source de tous les maux qui accablent aujourd'huy l'Europe, que ce fust une conjuration secrette contre tous les Oingts du Seigneur, & une suite des Medailles par lesquelles les Etats ont fait voir qu'ils pretendoient se rendre Arbitres des Rois, Sa Majesté les en a fait repenrir. La mesme chose pourra encore arriver, & la

198 *VIII. P. des Affaires*  
guerre qu'ils viennent d'allu-  
mer n'est pas finie. Elle ne  
devroit pas durer fort long-  
temps si tous les Souverains  
ouvroient les yeux, mais la  
pluspart, aveuglez par les  
fausses raisons d'un Etat qui  
n'a rien fait que d'intelligen-  
ce avec un Prince que l'ambi-  
tion devore, ont aidé à faire  
oster la Couronne à un Fils,  
& Frere de Roy, qui l'a receuë  
par droit de succession, sans  
examiner la consequence  
d'un si dangereux exemple, &  
à quoy il peut autoriser con-  
tre eux mesmes les ambitieux

qu'aucun respect de Religion, de sang, & d'honneur, ne peut retenir. Si je me suis un peu écarté de ce que j'avois commencé à vous dire, c'est parce que la matiere est inépuisable sur cet endroit; mais pour y rentrer, voyons devant qui Burnet ose unir Dieu avec les Etats de Hollande, & le faire entrer dans les mesmes interests. C'est devant l'Usurpateur d'Angleterre avec qui la partie est faite, & par les organes de qui parle cet Orateur seditieux. Il le fait avec toute la

200 *VIII. P. des Affaires*  
vehemence possible, & les impietez ne luy coutent rien pour prouver ce qu'il avance. On sçait qu'il en a de grandes raisons. Si le legitime Souverain d'Angleterre rentre dans l'autorité qu'il tient directement de sa naissance, & du Ciel, & que ce Docteur soit pris, il ne sçauroit éviter de finir ses jours comme il le merite, non seulement pour cette derniere rebellion, mais pour ses premieres actions qui l'ont rendu criminel au premier chef; & si la fortune de l'Usurpateur s'affermir, il

est assuré de se voir pourveu des plus hautes digniez de l'Eglise. Ainsi d'un costé il ne voit que l'échafaut dont ses attentats l'ont rendu digne, & dont il ne peut s'épargner la honte selon les loix, & de l'autre il ne voit que des honneurs dont les Usurpateurs ont accoûtumé de combler ceux qui les servent. Ce n'est pas qu'ils ne connoissent, & qu'ils ne haïssent mesme la lâcheté de ces ames basses, mais les crimes qu'ils commettent leur estant utiles, ils ferment les yeux, & ouvrent

les mains pour les attacher à eux par des recompenses. On doit juger si Burnet se trouvant dans une situation qui ne luy laissoit voir que l'échafaut ou l'Episcopat, a balancé à prendre le party qui luy faisoit éviter l'un & meriter l'autre, & s'il a agy pour luy seul sans se mettre en peine de la verité & de la justice. On sacrifie tout pour sauver sa vie, & pour faire sa fortune. Il a trouvé qu'il pouvoit faire l'un & l'autre, en renonçant à l'honneur, & en parlant contre la justice, &

il n'a point hésité. Rien ne fait peine à un homme déjà criminel d'ailleurs, & dont l'ame est endurcie aux forfaits. Cependant ceux qui l'écoutent, & qui sont de bonne foy, demeurent seduits par des raisons specieuses, quoy qu'elles soient fausses. Ils se rendent à ce qu'on leur dit, & ne découvrant point les motifs secrets qui font parler l'Orateur, ils suivent plus volontiers le penchant qu'ils ont à la revolte, entraînez par les pretenduës veritez qu'ils croyent enten-

dre. Ce n'est pas que Burnet eust besoin d'une éloquence fort persuasive pour se faire croire lors qu'il prêcha le Sermon dont il s'agit; il n'avoit que des Auditeurs tres-favorables. Il parloit par l'organe du Prince d'Orange qui l'écoutoit, & devant la plus grande partie de ceux qui s'estoient laissé corrompre pour trahir leur honneur, leur conscience & leur Roy; & comme leur rebellion pouvoit encore faire de la peine à quelques-uns dans le fond de l'ame, ils estoient bien ai-

ses d'entendre des raisonnemens, qui bien que faux, sembloient avoir dequoy les flatter. En voicy la suite. *Le consentement universel*, plein de joye, de tout le monde, depuis les plus élevez jusques à ceux de la plus basse condition, de ceux qui sont dans le Gouvernement, & de ceux qui n'y ont point de part, qui les a engagez à pousser ce dessein de toutes leurs forces, & à hazarder tout pour le faire réussir, sans épargner ny leurs Flotes, ny leurs Armées, ny leurs tresors; ce consentement, dis-je, fait conclure à cha-

206 *VIII. P des Affaires*  
*cun que c'est icy le doigt de*  
*Dieu.*

Cet article ne sert qu'à faire voir encore , mais en d'autres termes , l'étroite union des États pour détrôner le Roy d'Angleterre ; il marque aussi que le consentement estoit unanime , & qu'on n'a rien épargné pour le rendre tel. L'action est belle pour s'en vanter ; mais il ne faut pas s'étonner si Burnet accoûtumé aux crimes , ne sçait louer que les actions qui en sont remplies. Il a cherché à mettre dans son

jour, ce qui fera la honte des Etats Generaux dans toute la Posterité, & après avoir eu la temerité de le prescher, il l'a encore répandu dans des Ecrits, rendus publics par l'impression. Les Descendans des Souverains qui sont aujourd'huy unis avec cette Republique pour oster la Couronne à un grand Roy, & pour affermir l'autorité de l'Usurpateur de ses Etats, condamneront ce que leurs Predecesseurs auront fait en cette occasion, & s'uniront contre cette mesme Republique,

208 *VIII. P. des Affaires*  
ennemie des Rois, pour empêcher qu'elle ne travaille à les faire descendre du Trône, si toutefois il luy reste encore beaucoup de puissance, après l'épuisement de toutes choses où la va réduire cette guerre. L'article retourné que vous venez de lire du Sermon de Burnet, qui ne contient que ce qu'il a dit dans le précédent, finit par le refrain des deux autres, mais l'expression en est différente. Dans la fin du premier, l'invasion faite en Angleterre est l'Ouvrage de Dieu. Dans la fin de l'autre,

*elle porte des caractères sensibles de la main de Dieu ; & dans le troisiéme, elle est attribuée au doigt de Dieu. Voilà le nom de Dieu bien mal employé. Le voilà rendu Auteur de tous les maux réfermez dans l'exécrable attétat du Prince d'Orange. C'est une chose qu'on a peine à concevoir, qu'un hōme qui ne connoît point de Dieu, parce qu'il n'a point de Religion, comme je vous l'ay déjà marqué, & comme je le feray voir encore, employe si souvent un nom qu'on ne doit jamais prononcer en*

S

210 *VIII. P. des Affaires*  
vain. Son aveuglement est grand , s'il pretend par là ébloüir les Peuples ; il n'y en a point de si grossiers qui ne soient persuadez , que l'invasion du Prince d'Orange en Angleterre , est un attentat , qui comprend des crimes de differente nature , & qui en fait commettre tous les jours une infinité d'autres par tous ceux qui ont trahy leur Souverain , & violé leurs sermens. Ainsi il n'y a point d'homme , s'il a quelques principes d'honnesteré & un peu de teinture de ce qu'on

doit à Dieu & aux hommes ,  
à qui il puisse entrer dans  
l'esprit , qu'on doive attri-  
buer aux ordres du Ciel les  
crimes de l'ambition du Prin-  
ce d'Orange. Quelques cou-  
leurs qu'on puisse employer  
pour surprendre les ignorans  
& les foibles, il est impossible  
de seduire leur raison sur  
cette matiere , puis que tout  
ce qu'on enseigne aux hom-  
mes presque dès le Berceau ,  
jusqu'au dernier moment de  
leur vie , est directement op-  
posé à ce que toute la terre  
deteste dans l'invasion qui

212 *VIII. P. des Affaires*  
vient d'arriver. S'il est quel-  
ques Souverains qui applau-  
dissent à l'attentat du Prince  
d'Orange, ils ne laissent pas  
d'en connoître la noirceur ;  
mais ils se voyent obligez de  
témoigner qu'ils l'approu-  
vent, après y avoir contribué,  
à cause du fruit imaginaire  
qu'ils en esperent tirer, &  
de la puissance d'un Roy,  
dont la gloire leur fait mal  
aux yeux, & qu'ils pretendent  
abattre par là. Voicy de quelle  
maniere Burnet poursuit son  
Sermon, ou plutôt l'éloge  
des crimes du Prince d'O-  
range.

La premiere fois qu'il parut au monde, dit-il en parlant de ce Prince, il apporta la delivrance aux heureuses Provinces dont il est Gouverneur, car elles ont esté heureuses depuis le temps qu'elles sont tombées sous sa protection. Ceux qui ont vû la paix & l'abondance dont elles jouïssent, l'ordre & la justice qui y regnent, & les sentimens qu'on a pour la conduite de celuy qui les entretient, ont vû une des plus grandes benedictions qui semblent se presenter à nous. Et en effet, la passion que tous les Habitans

214 *VIII. P. des Affaires*  
de ces Provinces ont témoi-  
gnée lors qu'il a pris congé d'eux,  
estoit un augure tres-verita-  
ble de la maniere dont on le de-  
voit recevoir icy. Cet Article  
est remply de grandes fauf-  
setez, & de consequences qui  
ne sont pas justes. Les Parti-  
culiers, les Magistrats subor-  
nez, & enfin tous ceux  
qui écrivent en faveur du  
Prince d'Orange, ont beau  
exagerer ce que les Etats Ge-  
neraux luy doivent, ces Etats  
n'en demeurent pas d'accord,  
quoy que leurs Membres souf-  
frent toutes ses injustices,

pour ne se pas voir traitez  
comme l'ont esté leurs Pré-  
decesseurs, parce qu'ils n'a-  
voient que l'intérest de leur  
Patrie en recommandation.  
Les Provinces Unies & li-  
bres, sont devenuës su-  
jettes depuis la domination  
du Prince d'Orange. Elles  
n'estoient unies que pour  
s'enrichir par le commerce.  
La Guerre estoit leur fleau,  
& leur politique vouloit  
qu'elles conservassent la paix.  
Leur Souverain, qui ne le de-  
voit pas estre, mais bien leur  
Sujet, puis qu'il estoit à leurs

gages, n'a considéré que la guerre, pour s'agrandir luy seul, & pour s'enrichir. Il n'auroit point fait parler de luy sans la Guerre, & si l'ambition ne l'avoit pas devoré, il n'auroit point acquis de tresors, parce qu'il n'auroit eu le maniement d'aucuns fonds. Il souhaitoit l'un & l'autre avec une avidité qui n'a point d'exemple, & il ne s'est pas soucié de ruiner les Etats en les épuisant d'hommes & d'argent. Il les avoit trouvez florissans, il les a laissez accablez de dettes ;  
tout

tout leur commerce à demy ruiné ayant besoin de plusieurs siècles pour se rétablir, puis qu'ils ne sçavent par où acquitter les grandes sommes qu'ils doivent. Ceux qui leur ont prêté du secours pendant les dernières Guerres, leur demandent une partie du fond & les arrerages. Enfin le corps de l'Etat est épuisé, & on l'a vû tirer quatre fois du Peuple le deux-centième denier en une année. Les Particuliers qui ne parloient que par tonnes d'or, ont changé de langage, leur commerce

T

218 *VIII. P. des Affaires*  
ayant diminué de plus de  
moitié depuis la Guerre de  
1672. On sçait que cette guer-  
re coute aux États plus de  
cinq cens millions, & ils ne  
s'en cachent pas. Ils ont esté  
obligez de la soutenir six  
ans, & le Prince d'Orange  
ayant disposé de tous les  
fonds pendant ce temps-là,  
a gagné de quoy s'acquérir  
le Royaume d'Angleterre, de  
sorte que ses grandes richesses  
jointes à son excessive  
ambition, ont fait tous les  
crimes du Roy son Beau-pere.  
Mais pour revenir à l'ac-

cablement où les Etats Generaux se voyent aujourd'huy, la Guerre presente que le Prince d'Orange leur a attirée, va achever leur ruine. Il faut qu'en se défendant ils défendent l'Espagne, qui n'a presque point de Troupes en Flandre, & qui leur a fait sçavoir au commencement de cette Guerre, que s'ils vouloient qu'elle se declarast pour eux, il falloit qu'ils payassent pour elle, c'est à dire, qu'ils défendissent les Places qui luy restent aux Paisbas, & c'est le party que les

220 *VIII. P. des Affaires*  
pauvres Hollandois ont esté  
forcez de prendre, car quoy  
que le mauvais estat de leurs  
Finances ne le voulust pas,  
la politique les y obligeoit,  
& il leur estoit impossible de  
faire autrement, sans laisser  
des passages libres aux Ar-  
mées de France pour entrer  
chez eux. D'un autre costé,  
jamais la France n'a esté si  
puissante sur Mer, & n'a eu  
des Armateurs en si grand  
nombre. Ils desolent les  
Hollandois, & ont déjà fait  
sur eux un si grand nombre  
de prises, qu'il seroit malaisé

de les compter. Jugez si après tant de malheurs, tant de dépenses & tant de pertes, qui font des faits incontestables, que connoist toute la terre, & dont toute l'Europe scait que les Estats Generaux sont redevables au Prince d'Orange, Burnet a pu dire dans son Sermon, sans imposer à ses Auditeurs, & faire des mensonges tout à fait gróssiers, que la premiere fois que ce Prince parut au monde il apporta la délivrance aux heureuses Provinces dont il est Gouverneur, & qu'elles ont esté

222 *VIII. P. des Affaires*  
*heureuses depuis le temps qu'elles*  
*sont tombées sous sa protection.*  
Quelle délivrance, quel bon-  
heur, & quelle protection !  
Ce qui suit n'est pas moins  
faux lors qu'il ajoûte, que  
ceux qui ont vû la paix, &  
l'abondance dont elles jouissent,  
l'ordre & la justice qui y re-  
gnent, & les sentimens qu'on  
a pour la conduite de celui qui  
les entretient, ont vû une des  
plus grandes benedictions qui  
semblent se presenter à eux.  
Ces sept ou huit lignes con-  
tiennent six choses absolu-  
ment fausses. Les Provinces

Unies ne jouissent ny de la paix, ny de l'abondance marquées dans cet endroit; je viens de vous le prouver, & quand M<sup>r</sup> Burnet ose avancer le contraire de ce qui est sceu de tout le monde, il ne devoit pas le faire imprimer, après l'avoir presché témérairement, parce qu'au moins la fausseté n'en seroit connue que de ceux de ses Auditeurs qui veulent estre trompez, & qu'elle pourroit échaper aux autres. A l'égard de l'ordre & de la justice qu'il veut

T iiij

224 *VIII. P. des Affaires*  
qui regnent en Hollande, ce  
sont deux choses qu'on n'y  
connoist plus depuis que le  
Prince d'Orange a pris le soin  
des affaires. On n'y a plus  
gardé aucun ordre; on a fait  
injustice au merite; on n'a  
point conferé les grands em-  
plois à ceux qui en estoient  
dignes, & on a esté contraint  
de les remplir des creatures  
du Prince d'Orange, qui n'e-  
stoient pas celles des Etats.  
Voilà déjà quatre faussetez  
prouvées. La cinquième, &  
la sixième sont, la conduite  
du Prince d'Orange, & les

Benedictions qu'elle s'est attirées. Sa conduite est si criminelle, que tout coupable, & tout Usurpateur qu'il est, je me suis trouvé obligé de chercher à envelopper ses crimes toutes les fois que je vous en ay entretenuë, parce qu'il semble qu'on doive cette honnesteté aux Princes, quand mesme leurs méchantes actions auroient esté aussi publiques que celles que vous voyez bien que je veux vous faire entendre. Je vous laisse à penser si le Prince d'Orange a pu s'attirer de grandes bene-

226 *VIII. P. des Affaires*  
diction par là , & si Burnet  
ne fait pas plus de tort que  
de bien à la reputation de  
ce Prince , lors qu'il parle des  
benedictions que luy attire  
sa conduite , puis que lors  
qu'on veut chercher la cause  
de ces pretenduës benedi-  
ctions , on ne trouve rien  
qui ne luy doive faire meri-  
ter la haine du Ciel , & l'in-  
dignation de la terre.

Quant à la fin de l'Article  
que vous venez de lire , qui  
parle de la joye qu'on a mar-  
quée en Hollande lors que  
le Prince d'Orange a pris

congé des Etats, j'en demeure d'accord avec luy , & mesme que cette joye a esté beaucoup plus sensible qu'il ne l'a dépeinte , mais je croy qu'il en faut tirer des consequences toutes opposées à celles que nous voyons qu'il en tire. Si les Hollandois avoient bien aimé le Prince d'Orange , ils auroient témoigné quelque chagrin de le voir partir , mais au contraire l'esperance qu'ils ont eüe d'en estre delivrez pour toujours , a rendu leur joye parfaite , & ils luy ont fait , pour ainsi dire, un

pont d'or, comme des gens de bon sens ont écrit qu'on doit faire à ses Ennemis lors qu'ils se retirent, ou qu'ils font paroître qu'ils se veulent éloigner. Les Hollandois esperoient que cette heureuse retraite leur feroit recouvrer leur liberté. Les Magistrats croyoient pouvoir dire leurs avis sans contrainte & sans apprehension, & tous se flatoient que si la Paix revenoit un jour dans leurs Provinces, après s'estre défaits d'un homme qui s'estoit rendu leur Maistre, & qui ne pouvoit

vivre sans guerre, parce qu'il ne pouvoit regner, ny amasser des tresors sans le commandement des Armées, & la disposition des fonds, ils viendroient bien-tost à bout de faire refleurir le commerce, qui achevera d'estre ruiné chez eux en peu de temps, si on ne travaille à le rétablir; mais il y a bien à craindre que cela n'arrive point, si le Prince d'Orange, dont ils se sont delivrez, se trouve obligé de retourner en Hollande, & quand mesme il n'y retourneroit pas, qui assurera les

Hollandois que son ambition ne les engagera pas avec luy dans des guerres, dont peut-estre ils auront peine à sortir, qu'après qu'ils seront épuisez d'argent & d'hommes? C'est un malheur auquel ils paroissent destinez, & j'en donnerois de bonnes raisons, si c'estoit icy le lieu. L'occasion pourra s'en offrir une autre fois.

Quand le Docteur Burnet prêcha le Sermon dont je viens de vous rapporter quelques endroits, il estoit Chapelain du Prince d'Orange,

& faisoit profession du Calvinisme. Ils se disoient l'un & l'autre de cette Religion, parce qu'il en faut avoir une, du moins exterieurement, & celle-là les accommodoit. C'estoit la Religion des Hollandois, & celle qui pouvoit le plus contribuer aux desseins que le Prince d'Orange avoit faits sur l'Angleterre, puis qu'en promettant aux Refugiez de France de les rétablir, il en pouvoit tirer des secours d'hommes & d'argent, comme il a fait, fort persuadé pourtant qu'il ne

pourroit leur tenir parole, & qu'un Roy d'Angleterre a toujours assez d'affaires chez luy, pour n'estre pas en estat de se mesler de celles des autres. Si elles ne manquent pas aux Rois legitimes, les Usurpateurs en doivent avoir encore davantage. Les criminels sont toujours en crainte, & obligez de se defier de tout. D'ailleurs, quiconque est mal affermy dans la possession des biens qu'il a usurpez, n'est pas en pouvoir de travailler pour les autres, sur tout lors qu'il s'agit de met-

tre en usage toutes les choses dont on a besoin pour foy. Ainsi les Protestans qui ont fondé leurs esperances sur ce que le Prince d'Orange leur a promis, se sont trompez bien grossierement. Ils ont crû, parce qu'ils ont souhaité, mais ils devoient plûtoft prévoir que ce Prince ayant eu besoin d'eux pour envahir l'Angleterre, n'auroit pas moins affaire de leur secours pour s'y maintenir. On s'aveugle quelquefois, & c'est le plus fin qui dupe les autres.

Je vous ay fait voir quelle est la Religion politique du Prince d'Orange, & par consequent celle de Burnet ; car si ce Prince veut paroistre d'une Religion qui accommode ses affaires auprès de ceux qui le peuvent servir, Burnet qui veut faire les siennes auprès de ce Prince, est prest d'embrasser toutes celles qui luy apporteront quelque utilité, comme je vais vous le faire voir. Cependant ceux qui croyent les bien connoistre l'un & l'autre, sont persuadez qu'ils sont

Sociniens, & ce qui les confirme dans cette pensée, c'est qu'on est Socinien lors qu'on n'a guere de Religion. On ne peut dire que Burnet en ait beaucoup, puis qu'il vient d'en joindre une troisiéme aux deux premieres, en acceptant un Evêché de l'Eglise Anglicane, laquelle on sçait differer plus de la Calviniste, que la Calviniste n'est differente de la Catholique. Voilà donc le Docteur Burnet de trois Religions à la fois; il a choisi la premiere pour le libertinage; la seconde par po-

236 *VIII. P. des Affaires*  
litique ; & la troisiéme pour  
jouir du revenu de l'Evêché  
dont on vient de le pourvoir.  
Un homme qui peut avoir  
tant de Religions à la fois ,  
s'accommoderoit encore de  
mille autres , si l'occasion  
s'en presentoit & qu'il en  
pust recevoir quelque avan-  
tage. Ceux qui sont de ce  
caractere ont toutes for-  
tes de vocations en mesme  
temps. Ils ne reconnoissent  
que la Fortune pour Divinité,  
& l'interest est le Dieu seul  
qu'ils adorent. Il faloit une  
Creature au Prince d'Oran-

ge parmy les Evesques, ou plûtoft un Espion, & ce nouveau Pasteur luy en servira. Son Maistre & luy se joiënt de toutes les Religions pour leur interest. Burnet demeurera Evesque, & jouïra des revenus de son Evesché, jusqu'à ce qu'on abolisse l'Episcopat en Angleterre. Avant que cela arrive, Burnet mis au nombre des Evesques, fera l'hypocrite, & trahira ses Confreres dans le temps qu'il feindra de prendre leur party, & quand on traitera les Evesques comme en Escos-

se , on luy donnera d'autres recompenses , & peut-estre mesme le revenu de plusieurs Eveschez , si le Prince d'Orange , comme il y a tout lieu de le croire , s'empare du revenu de tous. On peut penser que ce Prince ne trahira pas tout le party Presbiterien , qui l'a élevé sur le Trône à condition qu'il détruiroit la Religion Catholique & l'Anglicane , pour ne pas faire perdre un Evesché à Burnet. Il ne manque pas d'autres moyens pour recompenses crimes aux dépens

des Anglois , & quand il l'a fait Evesque , il ne l'a fait que pour tromper ceux qui sont du party Episcopal , en leur faisant croire qu'il les maintiendrait , puis qu'il donnoit un Evesché à un de ses Favoris , à qui il doit la Couronne en partie. Tout le monde sçait que Burnet est l'Auteur du Manifeste plein de suppositions , qui a devancé son arrivée en Angleterre , & avec lequel il a ébloüï , trompé , & ensuite enchaîné les Peuples , qui ont vu & qui voyent encore tous les jours

240 *VIII. P. des Affaires*  
détruire toutes les Loix qu'il  
avoit feint de vouloir main-  
tenir , aussi-bien que la Re-  
ligion Anglicane. Il est vray  
qu'il ne l'a pas encore dé-  
truite ; on ne peut venir à  
bout de tant de grands des-  
seins à la fois ; mais sans y  
toucher , il a commencé à  
la sapper d'une cruelle ma-  
niere , en donnant aux Non-  
Conformistes ( à l'exception  
des Catholiques ) tout ce qui  
peut faire fleurir leur Reli-  
gion. Enfin ce Prince , après  
avoir injustement usurpé l'au-  
torité Royale , en feignant  
de

de condamner le pouvoir arbitraire, met tout en usage pour établir ce mesme pouvoir. Il y a deux ans que Burnet estoit bien éloigné de croire que ce Prince en voulût à la Souveraineté. C'est ce qui luy fit tenir le langage qu'il a employé dans un de ses Livres imprimé à Rotterdam en 1688. intitulé, *Voyage de Suisse & d'Italie par M<sup>r</sup> Burnet.* Voicy l'article. Il parle de ce qu'il pretend que le Prince d'Orange ait fait après estre entré dans le Gouvernement.

On ne tarda guere cependant qu'on ne remarquast combien fidellement le Prince recherchoit le bien du Pays au prejudice du sien propre, car il rejetta toutes les propositions de paix qu'on luy fit, parce qu'elles estoient contre le bien de la Patrie, quoy qu'elles luy fussent fort avantageuses; vous sçavez si j'ay de bons Memoires de cela. Il refusa entre autres la Souveraineté de la principale Ville qui luy fut offerte par une députation solennelle, se contentant de l'autorité que ses Ancestres avoient si long-temps possédée.

avec tant de gloire, parce, disoit-il, qu'il sçavoit qu'il y a furieusement à risquer pour ceux qui pensent à avancer leur autorité, en changeant les Loix, & les Privileges établis depuis longtemps dans un Pays, & qu'agir selon ces maximes est une chose également injuste & dangereuse.

Si le Prince d'Orange rejeta des propositions de Paix, ce n'est pas qu'elles luy fussent avantageuses. En quoy pouvoit-il trouver de l'utilité dans la Paix, puis que sans la Guerre il n'avoit ny autorité.

244 *VIII. P. des Affaires*  
ny commandement, & qu'il  
ne pouvoit disposer d'aucuns  
fonds. Si ce Prince refusa la  
Souveraineté de quelque Vil-  
le, c'estoit sans doute, parce  
qu'une Ville seule ne le pou-  
voit maintenir dans le rang  
de Souverain. S'il se conten-  
toit de l'autorité de ses An-  
cestres, c'estoit malgré luy,  
comme ils ont fait malgré  
eux, après avoir essayé inuti-  
lement de l'usurper. Je m'en  
rapporte à ce que l'histoire en  
dit, & je n'employe icy l'ar-  
ticle du Livre du Docteur  
Burnet, que pour faire voir,

qu'il loüoit il n'y a que deux ans le Prince d'Orange , d'avoir refusé l'autorité Souveraine qu'on luy offroit , & qu'aujourd huy il fait un Heros de ce mesme Prince qui l'a usurpée. Voilà comme sont les Flateurs interessez. Ils changent de langage selon les differentes maximes & les differentes actions des Princes , & ne se font point une honte de se dédire de ce qu'ils ont avancé. Le Prince d'Orange a changé luy-mesme de langage depuis deux ans , ce qui fait voir qu'il n'y

246 *VIII. P. des Affaires*  
avoit que de l'hypocrisie  
dans ses discours , puis qu'il  
disoit alors , qu'il sçavoit qu'il  
y a furieusement à risquer , pour  
ceux qui pensent à avancer leur  
autorité , en changeant les Loix ,  
& les privileges établis depuis  
long-temps dans un Pays , &  
qu'agir selon ces maximes , est  
une chose également injuste &  
dangereuse. Ses propres pa-  
roles servent à le condam-  
ner , puis qu'elles marquent ,  
que selon luy , ce qu'il fait  
aujourd'huy en Angleterre  
est dangereux & injuste. Lors  
qu'il imputoit au Roy son

Beau-pere , d'avoir voulu établir le pouvoir despotique, & qu'il cherchoit à luy faire un crime de cet injuste dessein , il ne parloit que de loix, que d'observer les loix, que de ne rien faire contre les loix. Il traitoit de servitude & d'esclavage la tyrannie, & tout ce qui s'écartoit tant soit peu de l'observation exacte & rigoureuse de certaines loix penales, faites dans des circonstances qui sont entierement changées. Il disputoit aux Rois le pouvoir d'en dispenser quand ils

le jugeoient à propos pour le bien de leurs Etats, & prétendoit, lors qu'ils en usoient ainsi qu'ils meritoient d'estre décriez, comme des Princes qui opprimoient leurs Sujets. Il s'est obligé par là à nous montrer quelles sont les loix, qui luy ont permis de faire ce qu'il a fait. Il ne s'agit pas d'exemples qui prouvent que l'injustice & la violence ayent triomphé ; comme il y a eu toujors des méchans, l'histoire en fournit de tous les crimes. Le Prince d'Orange ayant opposé l'obser-

vation des loix à un Gouvernement despotique & arbitraire ( c'est le nom qu'il donne à celuy de Sa Majesté Britannique , pour avoir dispensé de quelques loix a-  
dieuses en faveur de certaines personnes ) s'il ne veut pas estre du nombre de ceux dont saint Paul a dit, *Vous vous rendez inexcusables, vous qui condamnez les autres, parce qu'en les condamnant vous vous condamnez vous-mesmes, puis que vous faites les mesmes choses que vous condamnez, il faut qu'il nous fasse voir des loix*

250 *VIII. P. des Affaires*  
établies dans l'Angleterre par  
les Rois & par les Parlemens,  
qui donnent droit au Gendre  
du Roy, comme plus proche  
Heritier de la Couronne, lors  
mesme qu'il a cessé de l'estre  
par la naissance d'un Fils, de  
se rendre juge de son Beau-  
pere, en condamnant sa con-  
duite de tyrannie sans aucune  
forme de justice, d'envahir  
son Royaume avec une Flote  
nombreuse, d'y entrer à la  
teste d'une grande Armée,  
de se saisir de ses Places, soit  
qu'elles se rendent ou qu'el-  
les resistent, d'arrester ses re-

venus , de solliciter ses Sujets de trahir leur Prince, en se joignant à l'Usurpateur de son autorité Royale , de faire passer la desertion de ses Soldats qui les rend dignes de mort, pour une marque qu'ils ont de la conscience & de l'honneur , & le serment qu'ils ont fait à leur legitime Souverain , pour *un engagement illegitime dans un injuste service.* Mais comment demander qu'il nous le montre ? Ne sçait-on pas que si le Prince d'Orange , voulant décrier le Gouvernement du Roy son Beau-pere , comme despoti-

252 *VIII. P. des Affaires*  
que & arbitraire , a tant fait  
valoir la necessité de ne rien  
faire que selon les loix , ce  
n'a esté que pour amuser le  
monde ? Les Usurpateurs &  
les Tyrans se mettent au des-  
sus de toutes les loix , & lors  
qu'ils veulent que les autres  
s'y assujettissent , ils trouvent  
qu'il est au dessous d'eux , de  
s'y assujettir eux-mesmes.  
D'abord ils ne parlent que  
de liberté & que de Parle-  
mens libres , mais leurs des-  
seins ont à peine réüssi , qu'ils  
font des Esclaves de ceux qui  
ont pris leurs interests dans

L'esperance de se voir plus libres, & reduisent en servitude les Parlemens & les Peuples.

Si tous les Usurpateurs sont criminels envers Dieu & envers les hommes, le Prince d'Orange & la Princesse sa Femme le sont encore davantage. Le cinquième Commandement, qui porte, *Honore ton pere & ta Mere*, nous fait un devoir indispensable d'honorer le Roy. La Souveraineté appartenoit au commencement aux Peres, & c'est de leur pouvoir qu'elle est déri-

254 *VIII. P. des Affaires*  
vée. Peut-on dire que le Roy  
soit honoré, lors que l'on ose  
tirer l'épée contre luy? Le  
Pere pouvoit accuser son Fils  
& sa Fille, le Mary sa Fem-  
me, & il leur estoit permis  
de mettre la main sur eux, &  
de poursuivre leur mort, mais  
les Enfans n'avoient aucun  
droit d'accuser le Pere, ny la  
Femme le Mary. Cela nous  
apprend qu'il est défendu aux  
Enfans & aux Sujets, de s'é-  
lever contre les Peres & con-  
tre les Rois, qui ont en eux  
le caractère de Pere, non pas  
mesme pour le service de

Dieu, & que leurs personnes sont inviolables. Aussi parmy tant de jugemens contre les Rois Idolâtres, dont l'Histoire Sainte est pleine, nous ne voyons pas qu'il soit marqué en aucun endroit, que le Peuple ait esté repris de n'avoir pas déposé son Roy.

Voicy ce qu'on trouve dans un Livre qui traite de l'origine des Troubles d'Angleterre sous Charles I. *La Rebellion est contre nature. Elle est de ces charmes qui corrompent l'usage de la raison pour un temps, mais qui n'en peuvent*

256 VIII. P. des Affaires  
détruire la faculté, qui enfin s'éclaircit de ce nuage, & n'en retient autre impression que la honte & l'étonnement de ses erreurs passées, & une ardeur d'en faire reconnoissance. Cette notion naturellement empreinte aux cœurs des Sujets, Qu'il faut obeir au Roy, & qu'à luy de droit appartient le pouvoir de la paix & de la guerre, le relevera quand il aura tout perdu. Le seul nom de Roy luy fera sourdre des Soldats de la terre, les courtes luy fourniront des épées : les fleaux & les gaules combattront pour la Couronne, & feront peur

aux pistolets & aux piques ; les armes qu'on luy a ravies reconnoistront leur Maistre , & retourneront d'elles-mesmes à luy.

Ce qui suit se trouve encore dans le mesme Livre.

C'est une chose bien difficile de combattre la nature. Cela se voit aux Provinces de la Ligue , où tandis que le Roy y estoit maistre , on levoit des Armées de dix mille hommes en huit jours , mais depuis que ceux de la Ligue y commandent , quoy qu'ils levent des hommes incessamment , leurs armées décroissent continuellement , & ceux

Y

258 *VIII. P. des Affaires*  
qu'ils enrôlent de jour, se déb-  
bandent la nuit. Que si les se-  
crets jugemens de Dieu qui nous  
veut chastier, n'avoient rendu les  
Peuples craitifs & irresolus  
pour un temps, tel est leur nom-  
bre & leur haine contre le party  
de la Ligue, qu'ils en auroient  
déjà dépesché le pays avec gran-  
de facilité, quoy qu'ils soient  
desarmez, & il faudra enfin  
que la nature surmonte la con-  
trainte, car le Roy est le centre  
de l'Etat, où toutes les pieces  
tendent par leur propre poids, &  
où toutes les lignes des interests  
communs aboutissent. Il arrive

aujourd'huy la mesme chose au Prince d'Orange à l'égard de ses Armées ; plus il leve de Soldats , moins il a de Troupes , & dans une seule reveuë, les Commissaires ont trouvé quatorze mille hommes de moins. Les Rois legitimes ont toujours de grands avantages , & les Peuples qui veulent s'attribuer une autorité que Dieu ne leur donne pas , en sont tost ou tard punis. Cette maxime déloyale que le Corps de l'Etat est par dessus le Roy , se trouve contredite

260 *VIII. P. des Affaires*  
par le stile ordinaire des  
cahiers presentez aux Rois  
d'Angleterre par le Parle-  
ment. Les deux Chambres  
supplient tres-humblement  
*le Roy leur Souverain Seigneur.*  
& se qualifient les tres-hum-  
bles & loyaux Sujets de Sa  
*Majesté.* C'est le Corps repre-  
sentatif du Royaume qui  
parle, & qui ne dit rien par  
compliment, mais par de-  
voir.

Bodin en faisant le dé-  
nombrement des Monarchies  
Souveraines, met en ce  
rang celles d'Angleterre &

d'Ecosse, & dit, *Que les Rois y ont sans controverse tous les droits de Majesté, & qu'il n'y est loisible aux Sujets, ny à part ny en corps, de faire chose aucune contre la vie, ou la reputation, ou les biens du Souverain, soit par voye de force, ou de justice, quand bien il seroit coupable de tous les crimes qu'on peut imaginer en un Tiran.*

Le Roy Jacques I. remarque dans son Livre du droit des Rois, en examinant le quatrième inconvenient, que du temps d'Edoüard III. les Etats firent une Ordonnance,

262 *VIII. P. des Affaires*  
par laquelle ils déclarerent  
Traistres tous ceux qui ima-  
ginent (c'est le mot de la Loy)  
ou qui machinent la mort de  
leur Souverain. C'est sur cette  
Ordonnance que les Juges du  
Pays sont fondez, lors qu'ils  
ont toujours depuis jugé pour  
traistres ceux qui ont osé par-  
ler de la déposition du Roy,  
parce qu'ils ont cru qu'on ne  
luy pouvoit oster la Cou-  
ronne sans luy oster la vie.  
C'estoit autrefois un crime  
digne de mort, de dire du  
mal du Roy, & mesme d'i-  
maginer rien contre sa puis-

fance. La parole de Dieu y est expresse, puis qu'elle nous défend de dire mal du Roy, non pas mesme en la pensée.

Calvin que le Prince d'Orange doit reconnoistre, ne luy est pas plus favorable que les autres. Voicy comme il parle dans son Livre des Institutions. *Si nous sommes tourmentez pour la pieté par un méchant & sacrilege Prince, avant toutes choses, souvenons-nous de nos pechez, ne faisant point de doute que Dieu n'envoye des fleaux pour nous chastier. Par ce moyen nous tiendrons l'imp-*

264 *VIII. P. des Affaires*  
dience en bride par l'humilité.  
Après cela, souvenons-nous que  
ce n'est pas à nous à remédier à  
ces maux-là, & que tout ce que  
nous avons à faire est d'implorer  
l'aide de Dieu en la main du-  
quel sont les cœurs des Rois, &  
les mouvemens des Royaumes.  
Il avoit dit un peu aupara-  
vant, la parole de Dieu nous  
oblige à estre sujets, non seule-  
ment aux Princes qui font di-  
gnement leur devoir; mais à  
tous Princes, de quelque façon  
qu'ils soient parvenus à la Sou-  
veraineté, & encore qu'ils ne  
fassent rien moins que le devoir  
de

de bons Souverains.

En son Commentaire sur Daniel ; Apprenons , dit-il , par l'exemple du Prophete à prier Dieu pour les Tyrans , s'il luy plaist de nous assujettir à leur plaisir desordonné , car quoy qu'ils soient indignes de tous offices d'humanité , cependant parce que c'est par la volonté de Dieu qu'ils commandent , c'est à nous de porter doucement leur joug , non seulement à cause de l'ire , comme S. Paul admoneste , mais aussi à cause de la conscience ; autrement nous ne sommes pas seulement rebelles contre eux ,

Z

266 *VIII. P. des Affaires*  
*mais contre Dieu. Cette leçon*  
*est du mesme Commentaire.*  
*Que cecy nous soit continuelle-*  
*ment en la memoire, que la mê-*  
*me autorité divine qui donne au-*  
*torité aux Rois, établit aussi les*  
*plus méchans Rois. Que jamais*  
*ces pensées seditieuses ne nous*  
*montent en l'esprit, qu'il faut*  
*traiter le Roy selon ses merites,*  
*et qu'il n'est pas raisonnable de*  
*rendre le devoir de Sujets à celuy*  
*qui ne nous veut pas rendre ce-*  
*luy de Roy. Il n'y a pas une*  
*ligne dans tous ces Passages*  
*qui ne condamne le Prince*  
*d'Orange, & il y auroit mille*

reflexions , & mille raisonnemens à faire qui me meneroient trop loin.

Pierre Martir n'est pas moins contraire aux seditieux de la Convention , & à l'invasion qui vient d'estre faite en Angleterre. En exposant ce passage des Proverbes ; *Par moy regnent les Rois* , il dit , que sous le nom de Rois , le Texte entend aussi les Tirans , d'où il tire cette consequence. *Pourtant apprenant d'icy que ton Roy est étably de par Dieu , tu ne machineras rien de seditieux en l'Etat.* Tout ce que tu

Z ij

peux faire quand tu es oppressé, est d'en appeller au Tribunal de Dieu, n'y ayant point d'autre Puissance Superieure à qui un Tyran doive obeir. Il dit aussi, que lors que Dieu a voulu chasser ou chastier les Rois de Juda pour leurs pechez, il ne l'a point fait par les Juifs, mais par les Babiloniens, Assiriens & Egiptiens, montrant par la conduite de sa Justice & Providence, que ce n'est point aux Sujets de prendre connoissance des fautes de leurs Souverains, mais qu'ils les doivent laisser entierement à Dieu, qui a d'autres moyens en main

*pour les punir & ranger à leur devoir.* Tous ces passages font voir que l'action du Prince d'Orange est condamnée par les loix Divines & humaines. Quoy qu'il n'y ait personne qui ne demeure d'accord que son invasion le rend criminel envers Dieu, & envers les hommes, & que les uns l'avoient hautement pendant que les autres se contentent de se le dire tout bas, estant retenus, ou par l'intérest, ou par la crainte, on ne laisse pas de raisonner beaucoup sur ce suprenant évènement.

270 *VIII. P. des Affaires*  
ment. Personne n'approuve  
les crimes du Prince d'O-  
range , mais ce qu'il a fait  
attire une attention qui ne  
luy est pas entierement def-  
avantageuse. Il ne faut pas en  
estre surpris. Tous les grands  
succés d'une entreprise har-  
die, quoy que criminelle, &  
qui paroist non seulement  
difficile , mais aussi presque  
impossible , font ouvrir les  
yeux , & regarder ecluy qui  
en vient à bout , avec une  
certaine espece de surprise  
pleine d'admiration & d'é-  
tonnement , parce qu'il faut

pour l'exécuter avec bonheur un esprit accompagné de mille talents qui ne se trouvent ny dans le commun des hommes, ny mesme souvent dans les personnes qui sont distinguées par beaucoup de qualitez extraordinaires. Ainsi la pluspart de ceux qui n'ont examiné que le bruit qu'a fait l'entreprise du Prince d'Orange, & le succès qu'elle paroist avoir eu, ont dit que si elle le rendoit indigne du nom d'honneste-homme, elle luy faisoit meriter du moins en quelque maniere celuy de

Z iiij

grand homme. On en peut juger de cette sorte quand on ne fait pas de justes réflexions sur tout ce qui regarde la chose dont l'événement fait décider; mais quand on viendra à examiner sérieusement l'usurpation de la Couronne d'Angleterre, après estre sorty de la premiere surprise qui cause un étonnement précipité, on trouvera que ces entreprises ne sont pas si difficiles qu'on se l'imagine, lors qu'on veut bien sacrifier pour y réussir, tous les sentimens d'hon-

nefte-homme ; qu'on foule aux pieds la Religion , l'honneur & la Justice , qu'on est fans foy & fans parole , qu'on se fait un jeu des plus lâches & plus noires fourberies , & que pour écarter , & mesme pour immoler tout ce qui peut s'opposer à la fureur d'une ambition sanglante & dereglée , on fait mille suppositions qui facilitent les moyens de s'en défaire. Voilà de quelle maniere agit le Prince d'Orange , pour venir à bout de tous ses desseins. Il possède ce caractere si parfaitement ,

274 *VIII. P. des Affaires*  
qu'il faut ſçavoir combien  
il luy eſt naturel pour ne pas  
prendre les ſuppoſitions qu'il  
fait pour autant de veritez.  
Par là on écarte tout ce qui  
nuît , on l'exile , on le ſacrifie,  
& on met tout en uſage , la  
violence , les injuſtices , &  
la trahiſon. Il n'eſt enfin be-  
ſoin pour réüſſir dans les pro-  
jets de la nature de ceux du  
Prince d'Orange , que de  
prendre la reſolution d'eſtre  
grandement méchant , ſ'il  
m'eſt permis de parler ainſi ,  
& on le devient , mais non  
pas grand homme. Il eſt cer-

tain, à parler en general, que quiconque pourra se résoudre à commettre toutes sortes de crimes sans aucuns égards, pour venir à bout de la plus haute entreprise, y réussira toujours sans beaucoup de peine. Il ne faut que travailler d'abord à surmonter les scrupules, qu'il semble que le moins honneste homme doit avoir. Cependant il y a des gens qui sont nez avec de si méchantes inclinations, & si naturellement portez au mal, & à commettre tous les crimes qui les peuvent élever,

qu'ils n'ont jamais senty de scrupules, & par conséquent aucuns mouvemens d'honnesteté. Il est à croire que les grands criminels, qui se signalent par ces crimes étudiés, commis avec lenteur, & avec art, & qui ne sont point excusables par les aveugles transports d'un premier emportement, ne se trouvent que parmy les personnes du temperament dur & insensible, que je viens de vous marquer. Si, comme plusieurs prétendent, parmy les scelerats de cette nature, on doit

en trouver, qui à l'estime  
prés que l'on ne sçauroit  
avoir pour eux, peuvent  
estre regardez comme de  
grands hommes, le Prince  
d'Orange ne peut estre mis  
dans ce rang. Il doit presque  
tout le succès de son inva-  
sion à ceux qui ont trahy  
leur Roy. & au secret que  
l'on a si bien gardé dans cette  
affaire, qu'il n'y a peut estre  
point d'exemple qu'une cho-  
se d'une si grande importan-  
ce, sceuë par tant de gens,  
ait esté tenuë si longtemps  
cachée. Mais à l'égard de ce

secret, ceux qui ont trahy Sa Majesté Britannique ont plus de part que luy à la gloire de ne l'avoir point découvert. Comme ils estoient moins interessez que ce Prince à le garder, ils pouvoient en le declarant à leur Roy, s'en faire un merite auprès de luy, & obtenir par là leur pardon, & des recompenses ; mais l'affaire regardant entièrement le Prince d'Orange, il ne pouvoit le découvrir sans manquer son entreprise, & ce n'est pas avoir une habileté extraordinaire que de garder

son propre secret, sur tout  
lors qu'on ne peut le laisser  
échaper, sans voir avorter  
ce qui a couté de grandes  
sommés, & des soins & des  
peines extraordinaires. Je  
veux pourtant que dans la  
maniere dont le Prince d'O-  
range a envahy les Etats du  
Roy son Beau-pere, il y ait  
un peu de cette gloire peu  
estimable & peu estimée,  
que l'on ne sçait comment  
appeller. Il ne peut la dispu-  
ter que contre les Usurpa-  
reurs qui ont réussi avant luy  
dans de pareils attentats.

Ainsi la victoire qu'il remportera ne sera que sur des Tirans. C'est un avantage qui n'est pas fort glorieux, puis que le vainqueur ne peut estre que celuy qui aura travaillé à s'acquérir la plus odieuse memoire. Comment se réjouir du triomphe, si l'on peut dire que c'en soit un, lors qu'après avoir étouffé tous les sentimens d'honneur & de vertu, & s'estre précautionné contre les plus justes remords, on ne remporte que l'avantage de passer pour le plus grand crimi-

nel dont les histoires ayent jamais parlé? On s'en fait un honneur, parce qu'il y a du plus, & du grand. Il est honteux de disputer du plus, à moins que de se faire une gloire qui n'est reconnuë que parmy les scelerats, & dont les honnestes gens ne parlent qu'afin de la détester.

De toutes les Usurpations, celle du Prince d'Orange se trouve la plus lâche, la plus facile, & celle qui peut moins faire meriter par aucun endroit le nom de grand homme à celuy quil'a faite, parce qu'il

A a

282 *VIII. P. des Affaires*

s'est servy des voyes les plus honteuses. Il a pris d'abord le chemin des hommes sans cœur, & n'a cherché à réussir que par de lâches surprises. Il y en a de certaines qu'on peut employer, & beaucoup de ruses sont permises dans la guerre, mais l'honneur ne souffre rien de ce qu'on fait contre la parole donnée, & l'on trouve même peu de criminels qui ne la gardent, quand ce ne seroit que pour eacher une partie de leurs crimes sous un extérieur de probité, en conservant

quelque chose de ce qui distingue les honnestes gens. Ils marquent par là que s'ils se trouvent forcez de se laisser entraîner aux crimes, ils n'ont pas encore étouffé tous les sentimens d'honneur, & qu'ils les connoissent, quoy qu'ils les pratiquent peu. Le Prince d'Orange n'a pas fait de même, & par un procedé qui n'est guere en usage, mesme parmy ceux qui sacrifient tout à l'ambition, il s'est noyey sans aucuns égards de tous les crimes qu'il a cru luy pouvoir estre utiles. Lorsque de

bruit du dessein qu'il avoit fait d'usurper la Couronne d'Angleterre commença à se répandre, ce Prince fit assurer Sa Majesté Britannique, par les Ambassadeurs de Hollande, que ce qu'on y disoit de son entreprise, estoit entièrement faux, & il luy fit faire mille honnestetez pour luy oster la penséc qu'il dult l'attaquer, mais lors qu'il connut que son armement pouvoit le rendre suspect, il écrivit au Roy d'Angleterre pour luy confirmer, ce que luy avoient dit les Ambassadeurs

de Hollande ; de sorte que ce Monarque trouva mauvais qu'on noircist son Gendre auprès de luy , & se seroit déclaré contre ceux qui l'accusoient , s'il avoit eu à prendre party. Ainsi tout ce qui a fait le succès de l'entreprise du Prince d'Orange , c'est d'avoir heureusement trompé un Roy à qui il estoit attaché par tant de nœuds , & de luy avoir manqué de parole , ce que les scelerats mesme ne font pas , ces sortes de ruses n'estant pas permises en bonne guerre.

Quoy que le crime fust égal à tromper un ennemy, il auroit au moins eu de quoy se vanter de l'avoir surpris, mais il n'y a que de la lâcheté, & nul avantage à tromper son Oncle & son Beau-Pere. Il n'estoit pas malaisé au Prince d'Orange d'en venir à bout, puis que naturellement le Roy d'Angleterre devoit s'assurer sur ce qu'il luy faisoit dire. Tout honneste homme & qui sur ses propres sentimens, croit que le sang dont il est formé est incapable de faire des crimes, ne

ſçauroit eſtre blâmé de ſe re-  
poſer ſur la parole de ceux  
qui ſont de ce meſme ſang.  
C'eſt ce qui eſt arrivé au Roy  
d'Angleterre. Il eſtoit Oncle  
& Beau-Pere , & de la manie-  
re hipocrite dont un Prince ,  
ſon Gendre & ſon Neveu  
tout enſemble , luy faiſoit  
jurer que toutes ſes intentions  
eſtoient ſinceres , il n'a fait  
en le croyant que ce que tout  
autre euſt fait comme luy  
dans un cas pareil. Mais quel  
honneur en peut eſperer le  
Prince d'Orange ? Il n'a eu  
beſoin pour reuſſir , que de

288 *VIII. P. des Affaires*  
corrompre de lâches Sujets  
pour en faire autant de traî-  
tres, en quoy on ne croira pas  
qu'il doive avoir eu beaucoup  
de peine, pour peu qu'on fal-  
se de reflexion sur les agita-  
tions perpetuelles des An-  
glois, qui voudroient voir  
changer tous les jours la for-  
me du Gouvernement, & qui  
ne sçauroient neanmoins di-  
re ce qu'ils souhaitent. Non  
seulement ce Prince n'a fait  
aucune action de vigueur,  
mais il estoit seur de n'en  
point faire, & de n'estre ex-  
posé à aucun risque. On sçait  
qu'il

qu'il a dit, que quand il ne seroit passé en Angleterre qu'avec cinq cens hommes, il estoit assuré du succès des desseins qui luy avoient fait entreprendre ce voyage. Il n'alloit donc affronter aucuns perils, puis qu'il estoit seur de n'avoir point d'ennemis à combattre. Cela estant, il y auroit lieu de dire, que son ombre luy faisoit peur lors qu'il a passé avec tant de Troupes, & un si grand attirail de guerre, quoy qu'il eust pû venir à bout de son entreprise, avec cinq cens hommes, comme il

Bb

290 *VIII. P. des Affaires*  
en estoit persuadé, & comme  
la suite a fait voir qu'il avoit  
raison de l'estre. On voit par  
là qu'il n'y a pas eu plus de  
gloire pour luy du costé des  
moyens de faire reussir ce  
qu'il avoit projeté. Les ar-  
mes qui ont servy pour l'exe-  
cuter, sont l'ingratitude, le  
parjure, la perfidie, l'impie-  
té, les sacrileges, & mille au-  
tres choses de cette nature.  
Ce sont là les armes d'un Con-  
querant sans gloire, qui n'a  
point hazardé sa vie, & qui  
par la trahison a porté les  
coups mortels à ses ennemis;

sans estre en danger d'en recevoir. De pareils Vainqueurs triomphent sans gloire, parce qu'ils combattent sans peril. Les attentats sont leurs exploits, & leur victoire est semblable au triomphe odieux, que remporteroit un homme, qui après avoir juré à un autre qui se seroit défié de luy, une amitié inviolable, le poignarderoit par derrière en l'embrassant. Le Prince d'Orange a fait la mesme chose à l'égard du Roy qu'il a détrôné. Il a abusé de la trop bonne opinion qu'il

avoit de luy , & il n'a trouvé par là que des facilitez dans son entreprise. Les obstacles se devoient rencontrer dans son cœur , mais ce sont ceux qu'il a le plus facilement surmontez , & il est mesme à croire qu'il n'y en a point trouvé du tout. Ainsi il n'a pas eu plus de peine à triompher de ce costé. là, que du costé des Anglois , de la docilité desquels il pouvoit se tenir seur, puis qu'il avoit parole que loin de s'opposer à sa descente, ils se joindroient tous à luy. Cesar n'auroit pas

donné de loüanges à de pareilles conquestes, puis qu'il ne pouvoit souffrir celles qu'on remportoit aisément, mesme en combatant, & plusieurs sont persuadez que lors qu'il a dit, qu'il estoit venu, qu'il avoit vû, & qu'il avoit vaincu, il se moquoit de la facilité qu'il avoit trouvée à vaincre. Ce ne sont pas les succès des entreprises qui les rendent glorieuses. C'est la maniere dont on vient à bout des desseins qu'on a formez. Un Capitaine ne peut meriter le nom de Grand lors

B b iij

294 *VIII. P. des Affaires*  
qu'il a pratiqué des Traistres  
qui luy ouvrent les portes  
d'une Ville, sans qu'il ait tiré  
un seul coup, de mesme qu'un  
Scelerat ne peut disputer d'es-  
prit, d'adresse, ny de con-  
duite parmy ses pareils, quoy  
que son crime l'emporte par  
sa noirceur, lors qu'il a reussi  
sans peine, & qu'il n'a pas eu  
plus d'obstacles à surmonter,  
qu'en a trouvé le Prince  
d'Orange.

Un Usurpateur qui se voit  
dans un Trône, se croit tout  
couvert de gloire, parce qu'il  
est glorieux d'avoir le titre

de Roy, mais la difference est grande de regner par usurpation, ou par un droit legitime, & quand, ce Prince qui n'est aimé en Angleterre que de ses Creatures & des Presbiteriens, pourroit devenir les delices des Peuples, & s'attirer leur amour par mille actions aussi justes qu'éclatantes; je dis plus encore; quand la mort de ceux à qui appartient la Couronne avant qu'il puisse y pretendre, l'en rendroit enfin legitime possesseur, la posterité ne luy peut donner dans l'Histoire

296 *VIII. P. des Affaires*  
d'autre nom que celui d'U-  
surpateur. Ce que je dis est  
incontestable, & il n'y a ja-  
mais eu d'exemple du con-  
traire. Mais quand l'Histoire  
auroit favorisé quelques Usur-  
pateurs, ce qui ne se trou-  
ve point, le Prince d'Orange  
ne pourroit esperer la mesme  
chose, puis que s'il a sceu se  
distinguer, ce n'est que par  
les endroits qui peuvent ren-  
dre un homme coupable.  
J'ay appris d'un de ses Domes-  
tiques, qu'il n'y a pas d'hom-  
me plus violent. Il a beau  
se déguiser là-dessus, ses ac-

riens le trahissent ; il est insupportable à tous , mais particulièrement à luy-mesme , & change souvent d'un moment à l'autre sans sçavoir ce qu'il souhaite ; mais il ne faut pas s'en étonner. Tout homme qui après s'estre agrandi par des crimes signalez , est obligé pour se maintenir de faire des injustices à tous momens , afin de se conserver le rang où la trahison l'a élevé , a lieu de tout craindre , & quand on craint tout , on ne peut estre longtems dans la même afficte. La belle

- gloire estant inconnuë au  
- Prince d'Orange, ne luy sçau-  
- roit avoir inspiré l'envie de  
- regner, & quiconque con-  
- noistra l'excès de son avarice,  
- sera bien persuadé qu'il a sou-  
- haité le Trône pour estre en  
- pouvoir de remplir ses co-  
- ffres. Il ne fera jamais comme  
- Alexandre, qui ne vouloit  
- des Couronnes que pour a-  
- voir la gloire de triompher,  
- & le plaisir de les rendre.  
- Quoy que le Prince d'Oran-  
- ge ait le nom de Roy, il ne  
- doit pas croire que sa puissan-  
- ce soit bien affermie. La force

le soutient ; mais dès que l'autorité d'un Usurpateur vient à s'affoiblir , & que l'éclat qui l'environnoit n'éblouit plus , il commence à paroître criminel & quand il se laisse surprendre , ceux qui l'encensoient le regardent en coupable. Il ne doute pas luy-mesme qu'il ne le soit ; il sçait que les crimes d'un Tiran , ne sont justifiez que pendant qu'il regne , & qu'il est coupable dès que son regne a cessé. Peut-il croire après cela, & ceux qui embrassent son party ; peuvent-ils

300 *VIII. P. des Affaires*  
estre persuadez, que ses per-  
fidies puissent luy faire meri-  
ter le nom de grand homme ?  
Ce nom & celuy de criminel  
ne s'accordent point en-  
semble ; ainsi ce dernier luy  
reste toujours. Et comment  
un homme , que toutes les  
loix divines & humaines con-  
damnent, & dont le Procès  
se trouve tout fait lors qu'il  
tombe du Trône, peut-il croire  
qu'il a mérité un nom  
glorieux ? Il en est des Usur-  
pateurs qui regnent , comme  
de ceux qu'on prétend qu'ils  
ayent des charmes , & qui

tant qu'ils les ont se distinguene dans les choses pour lesquelles ils leur ont esté donnez, mais qui, si tost que le charme cesse, perdent tout à coup ce qui les faisoit briller, & retombent dans l'espece de neant, d'où ils avoient cru s'estre tirez. L'autorité absoluë, & la Majesté du Trône sont le charme qui fait briller les Usurpateurs; mais dès que ces deux choses commencent à leur manquer, ils paroissent tout ce qu'ils estoient auparavant. Leurs crimes demeurent d'éclat

302. VIII. P. des Affaires  
semblent horribles ; on en  
voit toute la noirceur qui  
estoit couverte par les brillans  
de la Couronne , & en ces-  
sant d'estre Rois, ils sont cri-  
minels devant les hommes,  
comme ils l'estoient aupara-  
vant aux yeux de Dieu.

Les Politiques qui avoient  
trouvé que selon le caractère  
du Prince d'Orange , qui est  
de sacrifier tout à son ambi-  
tion sans en excepter les de-  
voirs les plus sacrez, il avoit  
fait tout ce qu'un ambitieux  
qui foule aux pieds, le sang,  
l'honneur, & la Religion peut

faire, ne l'ont pas trouvé habi-  
le depuis son débarquement  
en Angleterre. Il n'a pas jouïy  
de ses avantages, comme il  
auroit pû faire à l'égard de  
l'Irlande, & il s'est laissé  
tromper de ce costé là, com-  
me je pretens vous le faire  
voir, lors que je vous parle-  
ray des affaires de ce Rôyau-  
me. Il en a negligé aussi beau-  
coup d'autres, & s'est arrêté  
lors qu'il estoit important d'a-  
gir. L'empressement d'avoir  
le titre de Roy, & de se voir  
revestu des habits Royaux, luy  
a fait perdre un temps

304 *VIII. P. des Affaires*  
infiny qu'il ne recouvrera  
jamais. Ce titre devoit peu  
luy importer, puis qu'il avoit  
la Puissance. Il suffisoit qu'elle  
luy fournist un secours cer-  
tain pour vaincre tous les ob-  
stacles qui l'ont embarrassé  
depuis qu'il s'est fait élire  
Roy, & qui s'apprestent en-  
core. Tous ces obstacles estant  
surmontez, il se seroit fait  
offrir la Couronne quand il  
l'auroit jugé à propos, avec  
cette difference qu'en l'ac-  
ceptant sans avoir montré  
d'avidité de l'avoir, il se se-  
roit veu en seureté dans un

Trône, où il n'est pas trop bien affermy. Ainsi, en tombant d'accord que du costé de l'intention rien ne luy manque pour estre au nombre des criminels les plus renomméz, on ne dira pas pourtant qu'il doive estre mis au rang des plus habiles du costé de l'exécution, quey que la maniere dont il a commencé, & la grandeur de son entreprise semblent avoir éblouy d'abord.

Mon dessein estoit de reprendre dans cette huitième Partie la suite du Journal du

306 *VIII. P. des Affaires*  
Parlement d'Angleterre ;  
j'entens à l'égard des Affaires  
d'Etat, car je ne pretens pas  
vous parler de celles des par-  
ticuliers qui n'y ont point de  
rapport ; mais l'abondance de  
la matiere m'oblige à remet-  
tre à une autre fois ce que  
j'ay à vous en dire. Vous le  
trouverez dans les autres Par-  
ties de cette Histoire. Cepen-  
dant je croy que vous ne  
serez pas fâchée de voir ce  
qu'on a écrit sur ce Parlement.  
Cela vous servira à juger de  
beaucoup de choses qui s'y  
sont passées.

On prétend que ce Parlement établira de si bonnes loix, & mettra si bon ordre qu'elles soient exécutées, qu'il n'y aura plus de renversement à craindre; mais on veut que ce soit un Parlement libre, & c'est sur ce mot de libre qu'on fonde principalement l'esperance de ces grands avantages.

Etrange aveuglement, de ne pas voir qu'un Parlement libre dans la conjoncture présente, est une aussi grande chimere qu'une montagne sans vallée! Ce qu'on prend pour fondement dans ses déclarations en est une

308 *VIII. P. des Affaires*  
preuve indubitable. Il n'y a rien, dit-on, de plus certain que les loix ne peuvent estre faites en Angleterre que du consentement du Roy & du Parlement. Or un consentement forcé n'est pas un vray consentement, & c'est une maxime établie par toutes les loix, qu'on n'est pas censé faire librement ce qu'on ne fait que pour éviter un mal considerable, dont on nous menace, ou que nous avons raisonnablement sujet de craindre qui ne nous arrive par une violence injuste. Comment donc un Parlement, où sont fr.

doit faire par un mutuel consentement du Roy, & des Membres qui le composent, peut-il estre libre, si le Roy n'a du moins autant de liberté de proposer au Parlement ce qu'il veut, & de consentir à ce que le Parlement luy propose, que le Parlement de proposer au Roy ce qu'il juge à propos pour le bien de l'Etat, & de consentir à ce qui luy est proposé de la part du Roy.

Cela est plus clair que le jour, & il n'est pas moins clair que dans l'état où est maintenant l'Angleterre, il n'y pourroit avoir de liberté ny de part ny d'autre

310 VIII. P. des Affaires  
dans ce Parlement prétendu li-  
bre. Un Gendre dénaturé y estant  
entré avec une Armée de Pres-  
biteriens étrangers, s'est emparé  
du pouvoir legitime de son Beau-  
pere. Il a attiré son autre Gen-  
dre à son party, il a soulevé  
les Peuples par ses Declarations  
seditieuses, & est entré en vi-  
ctorieux dans toutes les Villes  
qu'il a trouvées sur sa marche ;  
il a par tout excité ou fomenté  
de furieux emportemens de la  
Populace contre la Religion du  
Roy ; il a menacé des plus cruels  
traitemens tous ceux qui demeu-  
reroient fidelles à Sa Majesté,

Et après avoir eu l'insolence de demander pour préliminaire de ce Parlement, que le Roy n'eust plus la garde de la Tour de Londres, il l'a fait tomber en sa puissance, & on y a enfermé les principaux Seigneurs, dont tout le crime est d'avoir fidèlement servi Sa Majesté.

On voit assez que les choses estant en cet estat, le Roy ne pouvoit demeurer à Londres, qu'estant entre les mains de ses ennemis en danger d'estre traité par cette malheureuse Nation comme le Roy son Pere, qu'elle honore comme un Martir dans

312 VIII. P. des Affaires  
sa Liturgie, après l'avoir massageré. N'est-ce donc pas une illusion qu'on fait à toute l'Europe, d'étourdir le monde par la demande d'un Parlement libre, lors que celui qui en doit être nécessairement l'ame & le chef, auroit esté réduit dans la plus dure & la plus indigne captivité qui fut jamais?

Il ne pouvoit pas y avoir plus de liberté pour les Membres du Parlement, car il faudroit pour cela que tous ceux qui l'auroient composé eussent pû proposer sans craindre tout ce qu'ils auroient jugé avantageux pour le bien de l'Etat, soit pour appuyer

puyer le dessein qu'avoit le Roy d'oster le Test, & les Loix penales, soit pour combattre ce dessein. Or sçauroit esté une folie de se promettre qu'on y auroit eu la liberté de faire la premier, c'est à dire, de soutenir la pensée de Sa Majesté Britannique après ce que le Prince d'Orange à la teste d'une grande Armée, le Roy n'en ayant plus aucune à luy opposer, a fait entendre dans ses Manifestes que le Test & les Loix penales estant le soutien nécessaire de la Religion Anglicane, c'est estre traistre à sa Religion & à sa Patrie, de

314 *VIII. P. des Affaires*  
consentir qu'on les affoiblisse, &  
après les horribles menaces qu'il  
y fait de traiter tous ceux qu'il  
croit avoir appuyé ce sentiment  
du Roy, comme d'exécrables cri-  
minels.

Il n'y a donc rien de plus ri-  
dicule que de donner le nom de  
libre à un Parlement, où il n'y  
auroit eu que les Factieux &  
les Republiquains, & ce vieux  
levain de Cromvelisme, qui au-  
roient dit avec insolence tout  
ce qu'ils se seroient imaginé de  
plus déraisonnable & de plus  
injuste pour opprimer entierement  
les Catholiques & fouler aux

pieds l'autorité de leur Souve-  
 rain, & où les Protestans mode-  
 rez & équitables n'auroient pu  
 ouvrir la bouche pour les con-  
 tredire sans s'exposer, ou à estre  
 mis en pieces par la canaille de  
 Londres dont la fureur va jus-  
 qu'à violer le droit des gens en  
 saccageant les Maisons des Am-  
 bassadeurs, ou à estre livrez à la  
 discretion de l'armée de ce nou-  
 veau Cromvel, selon la menace  
 qu'il en a fait par avance.

Ainsi Sa Majesté Britannique  
 a eu tres-grande raison de répon-  
 dre à ceux qui depuis l'arrivée  
 du Prince d'Orange le pressoient

D d ij

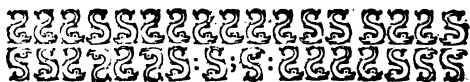
316 VIII. P. des Affaires  
d'assembler ce Parlement libre  
qu'on luy demandoit, qu'il estoit  
tres-disposé à le faire, mais qu'il  
falloit qu'auparavant cette ar-  
mée d'étrangers sortist du Royau-  
me. Que si pour n'avoir rien à se  
reprocher il s'est rabaisé depuis  
jusqu'à vouloir bien le convoc-  
quer, comme il le fit témoigner  
au Prince d'Orange par trois  
Milords qu'il luy envoya, la  
maniere insolente dont ce Prince  
reçût cette extrême condescen-  
dance, & les conditions tiranni-  
ques qu'il exigea en voulant  
qu'on rendist le Peuple de Lon-  
dres maistre de la Tour, ont dû

nécessairement porter Sa Majesté Britannique au party qu'elle a pris de revoquer cette convocation en rompant ces honteux liens qu'on luy preparoit, par une sage retraite, jusqu'à ce que Dieu ait touché le cœur de cette malheureuse Nation, comme il écrit dans une Lettre si touchante & si Chrestienne au Comte de Feversham.

Il me reste encore quelques Pieces separées, & qui ont esté écrites par différentes personnes. Je vous en feray part dans la suite.

E L N.

D d iij



*CATALOGVE DES LIVRES  
nouveaux qui se débitent chez le  
Sieur Guerout , Court-neuve du  
Palais.*

**A**ffaires du Temps. 7. vol. in 12.  
10. liv. 10. s.

Guerres des Turcs contre la Polo-  
gne , la Moscovie , & la Hongrie.  
1. l. 10. s.

Abregé nouveau de l'Histoire d'Es-  
pagne jusqu'à ptesent. 3. volumes in  
dozze. 4. liv. 10. s.

Abregé nouveau de l'Histoire d'An-  
gleterre , d'Ecosse & d'Irlande , com-  
prenant le Regne du Roy Jacques II.  
4. vol. in dozze. 6. liv.

Histoire de Mahomet IV. déposé-  
dé , contenant beaucoup de choses  
touchant l'Empire Othoman , avec

Le portrait des inclinations du Sultan déposé, son horoscope, & la révolution de cette horoscope, les descriptions de toutes les revoltes des Janissaires sous vingt-trois Empereurs Turcs; tout ce qui s'est passé de plus particulier à la Porte pour déposer Mahomet, & élever Soliman III. sur le Trône; une description de son Couronnement; la continuation des Troubles depuis cette cérémonie, avec plusieurs autres choses curieuses. 3. volumes in douze. 4. l. 10. s.

Ambassades de Monf. le Comte de Guilleragues, & de M. Girardin, auprès du Grand Seigneur, avec plusieurs Pièces curieuses, tirées des Memoires de tous les Ambassadeurs de France à la Porte, qui font connoître les grands avantages que la Religion & tous les Princes de l'Europe ont tirez des alliances faites par les François avec Sa. Hauteſſe depuis le regne de François I. & principalement sous le regne du

Roy , à l'égard de la Religion, ensemble plusieurs descriptions de Fêtes & Cavalcades à la maniere des Turcs, qui n'ont point encore esté données au Public , ainsi que celle des Tentés du Grand Seignér. 1. l. 10. f.

Histoire des Troubles de Hongrie, contenant tout ce qui s'y est passé de remarquable jusqu'à la fin de l'année 1687. 6. vol. in douze, 9. l.

Le Grand Visir Cara Mustapha. Histoire contenant son élévation, ses amours dans le Serrail, ses divers emplois, le vray sujet qui luy a fait entreprendre le Siege de Vienne, & les particularitez de sa mort 1. l. 10. f.

Le Secretaire Turc, contenant l'art d'exprimer ses pensées sans se voir, sans se parler, & sans s'écrire, avec les circonstances d'une aventure Turque, & une Relation tres-curieuse de plusieurs particularitez du Serrail qui n'ont pas encore esté veüs. 1. l. 10. f.

Le Seraskier Bacha. 1. l. 10. f.

**OEUVRES DE M<sup>r</sup>**  
*de Fontenelle.*

Dialogues des Morts. 2. vol. in-  
douze. 3. l.

Jugement de Pluton sur les Dialo-  
gues des Morts. 1. l. 10. f.

Entretiens sur la pluralité des Mon-  
des, augmentez en plusieurs endroits,  
avec un sixième Soir qui n'a point en-  
core paru, contenant les dernières  
découvertes qui ont été faites dans  
le Ciel. 1. l. 10. f.

Histoire des Oracles. 1. liv. 10 f.

Poësies Pastorales avec un Traité de  
la Nature de l'Eglogue, & une Di-  
gression sur les Anciens & les Moder-  
nes. 1. li. 10. f.

Lettres galantes de M. le Cheva-  
lier d'Her... 2. vol. 3. l.

Les Malheurs de l'Amour, ou Eleo-  
nor d'Yvrée. 1. l. 10. f.

Academie galante. 2. vol. 3. liv.

La Duchesse d'Estramene. 2. vol. 2. l.

Les Dames Galantes. 3. l.

Caractères de l'Amour.	1. l. 10. f.
Sentimens sur les Lettres & sur l'Histoire, avec des Scrupules sur le Stile.	1. l. 10. f.
Le Mary Jaloux.	1. l. 10. f.
L'Illustre Genoïse.	1. l. 10. f.
Le Napolitain.	1. l.
L'Arioste moderne. 4. v.	6. l.
Secrets concernant la beauté & la santé. 2. vol. in octavo.	6. l.
Dialogues Satyriques & Moraux.	2. vol. 3. l.
Discours Satyriques & Moraux en Vers.	1. l.
Fables nouvelles.	1. l.
Epistres en Vers de M. Sabatier de l'Academie Royale d'Arles.	1. l.
Le Chevalier à la Mode.	1. l. 10. f.
La Désolation des Joüeuses.	10. f.
La Devineresse.	10. f.
Artaxerxe.	10. f.
La Comete.	10. f.
La Methode du Blason du Pere Me- nestrier, avec les Armes de la plupart des plus considerables Maisons de	

France, imprimée en 1688. 2. liv.

Chevalerie ancienne & moderne, avec  
la maniere de faire la preuve pour tous  
les Ordres de Chevalerie 1. l. 10. f.

Eclaircissement nouveau & tres-utile  
sur le prest & l'interest. 1. liv.

Histoire de l'Afrique ancienne &  
moderne, enrichie de 80. figures, 4.  
volumes in douze. 8. liv.

Histoire de Normandie. 1. l. 10. f.

Eloges des Personnes Illustres de  
l'ancien Testament, par M. Doujat.  
1. l. 5. f.

Traité de la Transpiration du sang.  
1. l. 10. f.

Abregé nouveau de l'Histoire ge-  
nerale d'Espagne, contenant ce qui  
s'est passé dans les Pays dépendans de  
cette Monarchie depuis son origine  
jusqu'à present. 3. vol. 4. liv. 10. f.

Réflexions sur l'Acide & sur l'Al-  
kali. 1. liv. 10. f.

Essais de Morale & de Politique,  
où il est traité des Devoirs de l'Hom-  
me considéré comme particulier, &

comme vivant en Societé. 2. vol. 2. l.

Observations de M. Spon sur les  
Fièvres & les Febrifuges. 1. l.

Antiquitez du mesme M. Spon, Ou-  
vrage enrichy de plusieurs Figures.  
7. l.

Notes de M. Corneille sur les Re-  
marques de M. de Vaugelas, suivant  
le sentiment du Pere Bouhours, &  
de Messieurs Chapelain & Ménage,  
avec les Remarques mesmes. 2. vol.  
in douze. 4. liv. 10. f.

Arithmetique raisonnée, enrichie  
de plusieurs figures pour en faire mieux  
comprendre les demonstrations, avec  
l'art de toiser & de jauger. 1. l. 10. f.

L'Art de laver, ou nouvelle maniere  
de peindre sur le papier, suivant le  
coloris des Dessesins qu'on euvoye à la  
Cour, par M. Gautiet de Nismes.  
1. l.

Voyage du Chevalier Chardin en  
Perse, & aux Indes Orientales, par  
la Mer noire & par la Colchide enri-  
chy de 18. grandes Figures. 2. v. 4. l.  
10. f. Relation

Relation du Voyage du Roy en Flandre en 1680. 1. l. 10. f.

La Negociation du Mariage de Monsieur le Duc de Savoye avec l'Infante de Portugal. 1. l. 10. f.

Relation du Mariage de Mademoiselle avec le Roy d'Espagne. 1. l. 10. f.

Relation du Mariage de Monsieur le Prince de Conty avec Mademoiselle de Blois. 1. l. 10. f.

Relation du Mariage de Monseigneur le Dauphin, avec la Princesse Anne - Chrestienne-Victoire de Baviere. 1. l. 10. f.

Journal du Voyage du Roy à Luxembourg, contenant la description des Places de la haute & basse Alsace, & de celles de la Province de la Sare & de Luxembourg. 1. liv. 10. f.

Relation du Siege de Luxembourg 1. l. 10. f.

Relation de ce qui a esté fait devant Genes en 1684. par l'Armée Navale de Sa Majesté. 1. l. 10. f.

La Feste de Chantilly, contenant tout

E e

ce qui s'est passé pendant le séjour que Monseigneur le Dauphin y a fait en 1688. avec une description exacte du Chasteau & des Fontaines. 1. l. 10. f.

Ambassade de Siam en France, contenant la reception qui a esté faite aux Ambassadeurs de Sa Majesté Siamoise dans toutes les Villes où ils ont passé, les ceremonies observées dans l'Audience qu'ils ont eüe du Roy & de la Maison Royale, les complimens qu'ils ont faits, & ce qu'ils ont dit de remarquable sur tout ce qu'ils ont veu, avec une description exacte des Châteaux, Appartemens, Jardins & Fontaines de Versailles, S. Germain en Laye, Marly & Clagny, de la Machine de Marly, des Invalides, de l'Observatoire, de S. Cyr, des Chevaux qui sont dans les deux Ecuries du Roy, des Galeries de Sceaux, ce qu'ils ont veu pendant leur Voyage en Flandre; la description des Villes & de tous les lieux où ils ont esté, de la Feste donnée par Monsieur à Saint Cloud, &c. 4. vol. 6. liv.









UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06574 3273

